



Actes du Webinaire du 19 mars 2025

Le Territoire face au recul du trait de côte : quelles solutions ?

MOT D'ACCUEIL

- Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

OUVERTURE

- Maître Mathieu FONTAINE, Notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Membre du 120^e Congrès des Notaires de France

INTERVENANTS

- Barbara LEROY, Responsable de la stratégie Mer et Littoral au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement au CEREMA
- Michel MARESCOT, Maire de Villerville (Calvados)
- Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

QUESTION-RÉPONSES

CONCLUSION

- Maître Philippe LAVEIX, Président de Territoire et Consciences

ANIMATEUR

- Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

MOT D'ACCUEIL

Aymar de GERMAY, Délégué Général de Territoire et Consciences

Bonjour à toutes et à tous ! Au nom du Think Tank Territoire et Consciences, je vous souhaite la bienvenue pour ce nouveau webinaire consacré au recul du trait de côte.

Avant de démarrer, je voulais tout simplement remercier un certain nombre d'organismes qui nous soutiennent. D'abord, le groupe Monassier qui nous met à disposition cette plateforme, l'Association du Congrès des Notaires de France avec laquelle nous organisons ce webinaire. Également la Chambre des Notaires de Gironde et le Conseil régional des Notaires de la Cour d'appel de Bordeaux qui sont nos partenaires à l'année et qui nous permettent d'organiser ces webinaires et ces colloques sur les enjeux et les mutations de notre territoire.

Avant de démarrer, je vais passer la parole à Maître Mathieu Fontaine, qui est notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans le département de la Drôme.

Maître, vous avez été membre de l'équipe du 120ème Congrès des Notaires de France dont le thème était: « Vers un urbanisme durable, accompagner les projets face aux défis environnementaux ». C'est tout à fait le sujet du jour. Vous étiez Chargé de la Communication nationale de ce congrès et c'est vous qui, au nom de l'équipe du 120ème Congrès, allez introduire ce webinaire.

Je vous passe la parole.

OUVERTURE

Maître Mathieu FONTAINE, Notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Membre du 120^e Congrès des Notaires de France

Je prends la parole, aujourd'hui, en remplacement de notre Présidente, Marie-Hélène Pero – Augereau-Hue, qui a été malheureusement empêchée par un souci de santé. J'interviens, comme vous venez très justement de le dire, en ma qualité de membre du Directoire du 120ème Congrès des Notaires de France.

En introduction, le Congrès des Notaires de France, vous le savez, est une véritable institution dans l'écosystème juridique français. Il a été créé il y a déjà plus de 130 ans et il a pour une unique mission de mener à terme une réflexion d'intérêt général.

Ce n'est pas un congrès corporatiste, c'est un congrès dont la mission est de mener cette réflexion d'intérêt général sur un thème qui est issu de la pratique notariale et dont le but est de faire évoluer le droit – autant que faire se peut.

Ce travail intellectuel est mené chaque année par une équipe de 15 notaires. Elle est assistée d'un professeur des universités, parce qu'effectivement, le lien entre le Notariat et l'Université est très fort. Preuve en est d'ailleurs dans notre équipe de congrès, parmi les 15 membres, nous avons un rapporteur général notaire, mais également professeur des universités. Nous avons aussi plusieurs chargés d'enseignement ou maîtres de conférences associés à l'Université. Et moi-même, je suis professeur associé à l'Université de Grenoble-Alpes. Effectivement, le Notariat a ce lien intellectuel intime avec l'Université.

Chaque année, le résultat concret de ce travail de recherche est livré à la société sous plusieurs formes.

Un ouvrage d'environ 1 000 pages destiné à faire le bilan du droit applicable au thème choisi. C'est un rapport qui est très attendu dans la pratique professionnelle de tous horizons, pas seulement le notariat : les avocats, les magistrats ou les universitaires... Il constitue une mine d'informations aussi pour les étudiants. J'ai de nombreux étudiants qui citent régulièrement dans leurs travaux de mémoire ou leurs travaux de recherche des travaux du Congrès des Notaires.

On formule également une série de propositions d'amélioration du droit et de la pratique professionnelle. Cette série de propositions est soumise au vote démocratique des notaires de France pour ensuite, une fois validée, une fois votée, être relayée auprès des pouvoirs publics.

Enfin, ce congrès, c'est un événement qui s'étale sur trois jours, au cours desquels les propositions sont votées et un débat s'installe entre les notaires et les participants au congrès.

En 2024, vous l'avez dit, le 120ème Congrès des Notaires de France avait pour thème: « Vers un urbanisme durable, accompagner les projets face aux défis environnementaux ».

Cette édition, qui était présidée par Marie-Hélène Pero – Augereau-Hue, était découpée en trois commissions : anticiper, convaincre et réaliser.

Plusieurs propositions ont été soumises au vote des notaires de France. Certaines d'entre elles étaient symboliques – le symbole est important en droit – comme la reconnaissance d'un statut juridique de l'arbre, par exemple. D'autres étaient plutôt techniques, c'est le cas du plaidoyer pour un régime du proto-aménagement. On avait également des propositions très pragmatiques pour militer en faveur du passage d'un urbanisme de construction à un urbanisme de transformation.

Alors, l'une de ces propositions concerne bien évidemment le thème qui occupe notre début de matinée. En effet, l'équipe du 120ème Congrès des Notaires de France s'est interrogé longuement sur le phénomène du recul du trait de côte.

Le recul du rivage maritime, c'est une conséquence des plus visibles du réchauffement climatique. Et la France, avec ses centaines de kilomètres de côtes, est particulièrement exposée à ce phénomène. Aujourd'hui d'ailleurs, il ne fait plus de doute qu'il s'agit d'un risque prévisible, contrairement à la tempête ou à la submersion marine.

Il n'en demeure pas moins que des problèmes de sécurité des personnes et aussi des biens en découlent, puisque, et on en reparlera dans ce début de matinée, des milliers de biens immobiliers à horizon 2030, 2050 ou 2100 disparaîtront dans les eaux maritimes.

La loi Climat et Résilience a posé les premiers jalons d'une politique d'adaptation des territoires. Très opportunément, le législateur a offert de nouveaux outils aux collectivités. Mais dans sa réflexion, le Congrès a estimé qu'il fallait peut-être aller plus loin et autrement avec des solutions concrètes.

Alors, une première partie de la proposition relative au recul du trait de côte était notamment d'apporter une information plus précise que celle obligatoire actuellement : une information cartographiée, plus précise, rendue obligatoire et surtout ciblée sur le bien qui fait l'objet d'une transaction, plutôt qu'une information générale sur un territoire.

Une autre partie de la proposition, qui a été adoptée à une très large majorité, est d'anticiper l'intégration de la propriété dans le domaine public maritime, puisque c'est la conséquence de l'érosion, en offrant la possibilité pour les biens concernés d'une préemption ou d'un délaissement, mais qui porterait uniquement sur le sol et sur le tréfond, laissant au propriétaire des élévations, un droit de superficie et un droit superficiaire temporaire. En tout cas aussi longtemps que l'érosion permettra de jouir de ce droit.

Dit autrement, l'objet de la proposition, c'est de permettre une dissociation entre la propriété et la jouissance, en constatant un transfert de la propriété du foncier à la collectivité. Laquelle, de toute façon en deviendra propriétaire à terme, puisque si on se met dans l'optique de l'érosion aboutie, une fois l'érosion réalisée, c'est bien la collectivité qui deviendra propriétaire, suite au grignotage du rivage par la mer et l'Océan. Et de laisser au particulier le bien tant que celui-ci est occupable.

Cette dissociation, elle nous semblait être conforme à cette idée de sécurité juridique que le notaire défend et pour lequel le notaire est missionné, et une sécurité juridique de la propriété, en dehors des schémas assurantiels qui peuvent être complexes ou coûteux.

Reste bien sûr à faire adhérer la population des littoraux à ce principe de dissociation propriété / jouissance.

Voici très rapidement, la réflexion du notariat sur un sujet qu'il ne faut pas mettre sous le tapis.

Je suis sûr que ce début de matinée va nous permettre des éclairages probablement différents, mais tout à fait intéressants sur les solutions à mettre en œuvre.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Nous avons la chance d'avoir trois intervenants, ce matin, que je présenterai en détails à chaque fois que je leur passerai la parole.

Les webinaires de Territoire et Consciences ont pour objectif à la fois de faire un état des lieux de la question, mais aussi et surtout de parler solutions. Nous ne nous complairons pas dans les constats. C'est important de poser le sujet, mais, avec nos différents intervenants, on va voir comment on peut faire face, que l'on soit élu ou habitant des territoires concernés, à ce phénomène auquel nous sommes confrontés sur une grande partie de notre littoral.

Sans plus attendre, je vais passer la parole à Barbara Leroy.

Madame Leroy, vous êtes responsable du secteur d'activité « Gestion de la mer et du littoral » au Cerema.

Quelques mots sur le Cerema, je pense que c'est important de le resituer pour nos participants.

C'est un organisme qui est l'héritier d'une histoire ancienne, 50 ans, et qui a développé, au fil de ces années, une expertise forte en matière d'aménagements du territoire.

Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités territoriales, mais également des entreprises, pour les aider à relever des défis qui sont liés à la transition des territoires, la transition écologique, comme le sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

En quelque sorte, l'organisme que vous représentez est un expert public de l'adaptation au changement climatique et vous développez des savoirs scientifiques pour ensuite aider les différents acteurs que j'ai cités à déployer des solutions techniques pour améliorer et sécuriser le cadre de vie des citoyens, et c'est bien l'enjeu du recul du trait de côte.

Je vous passe la parole pour lancer ce webinaire et nous expliquer finalement à quoi nous on peut s'attendre dans les années à venir et comment vous, au niveau du Cerema, vous pouvez accompagner tous ces acteurs à répondre à ces défis.

Barbara LEROY, Responsable de la stratégie Mer et Littoral au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Vous avez présenté le Cerema. Le Centre d'expertise sur les risques environnementaux, la mobilité et l'adaptation des territoires aux changements climatiques. Effectivement, notre travail, c'est d'être aux côtés des services de l'État et des collectivités pour les accompagner dans les enjeux du changement climatique, dans la transition à laquelle on doit faire face.

Les forces du Cerema, en quelques mots, c'est une expertise multithématique sur les bâtiments, l'ingénierie territoriale, la mobilité et les risques qui pèsent sur le territoire, la mer et le littoral.

L'autre force du Cerema, c'est une implantation territoriale, puisque nous sommes présents dans 27 sites différents, ce qui nous permet d'être au plus proche des enjeux, des problèmes et des élus pour les accompagner sur ces différentes thématiques dans les besoins d'adaptation.

Aujourd'hui, j'ai 15 minutes pour vous donner les clés qui permettent de comprendre les phénomènes en jeu, pour partager quelques chiffres fondamentaux, et puis aussi nourrir une boîte à outils sur comment appréhender le phénomène, comment anticiper le phénomène, comment s'y adapter et emmener les populations là-dessus.

La clé, bien entendu, c'est de comprendre. Vous l'avez dit, le travail du Cerema consiste à acquérir des connaissances, développer des expertises, produire des outils et faire de la formation. La logique, c'est de toujours connaître hier pour comprendre aujourd'hui et comprendre aujourd'hui pour mieux gérer demain.

On évoquait en introduction le fait qu'avec le changement climatique, la mobilité du littoral est un phénomène que l'on prend « en pleine face ». Je voudrais quand même remettre l'église au centre du village. La mobilité du littoral, elle a toujours existé : le littoral est mobile par essence. C'est ce territoire très particulier qui est à l'interface entre la terre et la mer. De tout temps, il a subi les influences continentales, mais aussi les influences marines liées au vent, aux vagues, aux courants....

C'est aussi ce qui fait sa richesse et son attractivité : c'est un territoire en perpétuelle évolution.

J'en prends pour preuve cet immeuble « Le Signal » qu'on ne présente plus : entre 1970, où il était dans une situation idéalement placée face à la mer, et puis en 2017, où il était trop près de la mer... et a été rasé quelques années plus tard.

Cette photo qui est également bien connue des falaises d'Ault, où en 1900, il y avait deux rues qui longeaient la falaise. Déjà, en 1934, il n'y en avait plus qu'une. Et pourtant, en 1934, on ne parlait pas encore de changement climatique... Aujourd'hui, la deuxième rue n'est plus accessible non plus.



Tout ça pour dire que le littoral a toujours évolué, a toujours été mobile, mais qu'effectivement, avec d'une part les aménagements anthropiques, les aménagements humains, et d'autre part, les effets du changement climatique, cette mobilité est encore plus prégnante et on la ressent encore plus.

Je vais faire une petite incise sur l'attractivité de ce territoire littoral. Je l'ai dit, il est mobile et il est beau. Oui, il est très beau. Et puis, il y a aussi pas mal d'activités socioéconomiques qui s'y développent.

Gardons en tête que 8 millions d'habitants (12% de la population) réside sur la bande littorale on a Dans l'Hexagone, la densité de population sur la frange littorale est deux fois et demie supérieure à celle du reste du territoire.

Même si ce territoire est de plus en plus mobile, il attire de plus en plus, puisqu'au cours de la dernière moitié du siècle précédent, on a une augmentation démographique de près de 50% sur le littoral.

Tous ces gens, il faut bien les loger. Donc, qui dit une population supérieure et une densité de population supérieure implique nécessairement une pression foncière et immobilière supérieure également. 15% du parc immobilier français se concentre sur cette bande côtière. On a entre trois et quatre fois plus de

logements sur la bande côtière que sur le reste du territoire. Parce qu'il est attractif et parce qu'il y a beaucoup de résidences secondaires.

Dans les dernières années, on a connu une véritable explosion démographique. De la même façon, entre 1990 et 2020, le nombre de logements s'est accru de 50 % sur cette bande côtière, qui est, on le sait, très, très fragile.

Bref, un territoire très attractif, avec beaucoup de résidences secondaires aussi. En termes de chiffres, je pense que s'il y en a un seul qui est à retenir, c'est que la bande d'un kilomètre de large de littoral qui longe les côtes tout autour de la France représente simplement 1 % du territoire. Et sur ce 1 % de territoire, il y a 8 % des logements qui s'y concentrent.

L'élément fort à retenir, c'est cette pression démographique et foncière énorme sur une bande littorale à la fois très mobile et très fragile.

Alors, pour préserver les activités, les usages et les services produits sur place, il existe nombre d'ouvrages de protection du littoral. Le Cerema dresse un recensement de ces ouvrages de protection. Les éléments qui sont actuellement disponibles en ligne font état de presque 16 000 ouvrages de protection. Ces éléments datent de 2017 et dans les prochaines semaines, une mise à jour va être publiée. Dans ce nouvel état des lieux, on identifie presque 20 000 ouvrages de protection du littoral : des digues, des épis, des perrés... Bref, 30% de notre littoral est artificialisé.

Au même moment où l'on observait, depuis les années 1960, une explosion démographique et immobilière, on assistait à une forte augmentation des aménagements de protection.

Donc, un littoral a priori très bien protégé par nombre d'ouvrages de protection. Et pourtant, on n'a pas réussi pour autant à fixer le trait de côte. Ce trait de côte s'érode et bouge au fur et à mesure, au fil des saisons, au fil des tempêtes et au fil des évolutions naturelles.

On dispose d'un outil pour percevoir, pour quantifier cette érosion du littoral, c'est l'indice national d'érosion côtière (INEC). Le Cerema a été mandaté, il y a plusieurs années, pour établir un indice qui permettait de donner à voir comment évoluait le littoral français. Cet indice national d'érosion côtière, vous pouvez le trouver en ligne sur GéoLittoral.fr. Une actualisation est prévue dans le courant de l'année 2025.

Sur les chiffres que l'on a actuellement, on estime que 20 % des côtes françaises, est en recul. De manière assez logique, les côtes les plus mobiles sont celles qui sont les plus fragiles, celles qui bougent le plus avec les vagues, le vent, le courant : les côtes sableuses en particulier. Ces côtes sableuses sont en recul pour 37 % d'entre elles, même si elles sont très bien protégées, puisqu'on a 700 km d'ouvrages de protection sur ces côtes sableuses.

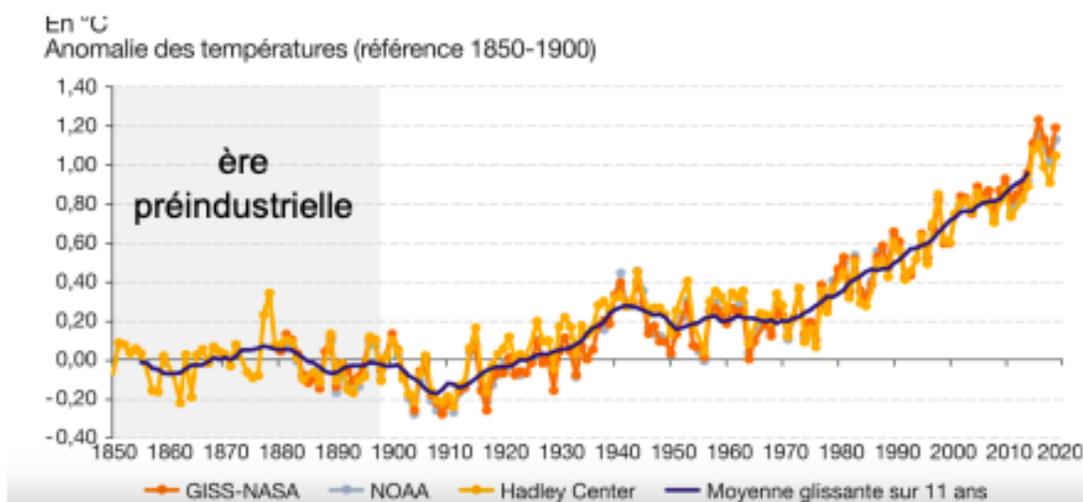
Retenons qu'en 50 ans, par l'érosion du littoral, on a perdu eu 35 km² de terre.

35 km² en 50 ans, c'est l'équivalent de la superficie de la ville de La Rochelle qui a disparu. Ça, c'est le constat de l'érosion du littoral aujourd'hui.

Cette érosion, elle s'amplifie et elle s'accélère avec les effets du changement climatique. Si je vous dis changement climatique, je pense que la première chose à laquelle pense chacun d'entre nous, c'est l'augmentation des températures. Si on a une analyse rétrospective, on constate que l'augmentation de température depuis les années 1960, c'est 0,3 degrés par décennie. Les études scientifiques, dont on dispose aujourd'hui, nous permettent d'avoir des projections relativement fiables et robustes pour dire qu'en France, ce sera plus 2 degrés en 2030, plus 2,7 en 2050 et plus 4 degrés en 2100.

Ces références +2, +4, c'est par rapport aux références de l'ère préindustrielle. Vous voyez ci-dessous le schéma où, avant les années 1900, on avait des températures qui étaient relativement stables dans le temps. Puis, avec la révolution industrielle, les températures s'envolent.

Donc, ce +4 degrés en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, c'est la référence que l'on prend en compte dans les politiques d'adaptation au changement climatique.



Augmentation des températures, donc fonte des glaciers. Augmentation des températures veut dire aussi dilatation des océans. Quand il fait chaud l'été tout se dilate. Les océans, c'est pareil, plus il fait chaud, plus ils se dilatent. Donc, qui dit augmentation des températures, dit fonte et dilatation. Et, par voie de conséquence, augmentation du niveau de la mer.

Depuis 1883, le niveau des mers a augmenté de 23 centimètres. Et sur ces 23 centimètres, 7,5 centimètres uniquement au titre des 25 dernières années. Le niveau des océans augmente en moyenne aujourd'hui de 3,2 millimètres par an. Surtout, le rythme d'augmentation du niveau des océans augmente de plus en plus vite. Là encore, les éléments scientifiques, les données du GIEC, nous donnent à penser qu'on devra faire face à plus 30 centimètres en 2050 et plus 1 mètre, voire plus 2 mètres dans certaines régions du globe d'ici 2100. Donc, simplement 23 centimètres de plus depuis 1883, mais en 2100, on sera à plus 1 mètre.

Autant vous dire qu'avec des chiffres comme ceux-là, l'érosion du trait de côte va s'accélérer. Avec l'érosion du trait de côte certains ouvrages vont être submergés. Des digues seront ébréchées et des cordons dunaires arrasés. On va avoir, par voie de conséquence, une inondation progressive des « zones basses », des « zones arrière littorale », des zones qui se situent sous le niveau actuel de la mer, mais qui sont aujourd'hui à l'abri grâce à des ouvrages de protection (digues, perrés et épis) ou des ouvrages naturels.

Bien sûr, avec le changement climatique, on va aussi assister à une augmentation des phénomènes extrêmes : pluies intenses et tempêtes. Quand il y a une tempête, il y a une dépression ; ce qui traduit une pression moins importante qui appuie sur les océans et donc génère une surcote. Pendant une dépression, la surcote peut atteindre +1 à + deux mètres.

Donc, en 2100, on devra faire face, au quotidien, à un niveau de la mer plus élevé d'un mètre, auquel on ajoutera, en cas de tempête, un mètre ou deux mètres de plus ! Ça veut dire qu'il faut se préparer en 2100 à faire face à un niveau d'eau supérieur de deux à plus trois mètres à ce qu'il est aujourd'hui lors des épisodes extrêmes.

Bien évidemment, notre système de protection n'est pas adapté aux conditions de demain et on ne sera pas en capacité de construire un mur de l'Atlantique qui va ceinturer l'ensemble des façades françaises de manière à se préserver d'une montée des océans.

Donc oui, le littoral de demain va changer. On prend comme référence 2100 parce qu'il faut avoir un objectif et des éléments qu'on est capable d'appréhender et de quantifier à différents horizons, mais ça ne va pas s'arrêter en 2100.

Si on veut se projeter dans ce que pourrait être le littoral de demain, comment il va se matérialiser et quels effets il aura sur ces enjeux forts, sur ces enjeux socioéconomiques de la bande côtière qu'on a évoqués en première partie, le Cerema a produit l'année dernière des études nationales pour évaluer à différentes échelles de temps, les biens qui pourraient être impactés par le recul du trait de côte lié au changement climatique.

C'est ces chiffres que le ministre Christophe Béchu a annoncé en avril 2024 au journal de 20h00. Des chiffres choc pour dire qu'en 2100, on pourrait avoir 500 000 logements qui pourraient avoir les pieds dans l'eau.

Ces chiffres, ils sont issus des études Cerema avec trois échelles de temps. Une première échelle est à horizon 5 ans. C'est le plus difficile à prévoir parce que ce qui bouge, c'est lié aux phénomènes extrêmes ponctuels, à une grosse tempête, à un gros coup de vent. Mais on n'est pas capable d'avoir la tendance de l'évolution chronique des changements climatiques. Donc, on estime qu'à 5 ans on pourra avoir 1 000 bâtiments les pieds dans l'eau.

De manière assez vraisemblable, c'est-à-dire en s'appuyant sur les tendances actuelles du changement climatique et en gardant les ouvrages de protection tels qu'ils existent, on est en capacité de faire une projection à l'échelle nationale à 2050 pour dire qu'on pourrait avoir 5 000 logements les pieds dans l'eau. Puis, le scénario choc de 2100 où on annonce 500 000 logements les pieds dans l'eau. C'est le scénario de l'inaction. C'est le scénario où on n'aura pas été en capacité de recomposer le territoire. C'est le scénario où, de toute façon, on aura plus un mètre et plus (2, voire plus 3 mètres pendant les tempêtes). Nos ouvrages de protection auront disparu. Dans ce scénario du « laisser-faire », on serait effectivement à 500 000 logements les pieds dans l'eau.

Parce qu'avec un mètre de plus au quotidien, plus les surcotes liées aux tempêtes, l'ensemble des ouvrages de protection ne seront plus efficaces et l'ensemble des ouvrages naturels auront également été arrasés.

Donc, le polder naturel entre Dunkerque et Calais aura les pieds dans l'eau, les zones estuariennes de la Gironde, de la Seine, de la Loire auront les pieds dans l'eau, la Camargue, le Marais de Poitevin... En fin de compte, toutes les zones qui se situent en dessous de plus un mètre par rapport au niveau de la mer, auraient les pieds dans l'eau.

Ce scénario de l'inaction, c'est celui-là. Oui, c'est un scénario choc. Oui, c'est un scénario pour faire réfléchir. Oui, c'est un scénario pour « prendre le taureau par les cornes » et pour agir. Dans ce scénario de l'inaction où toutes les zones qui se situent à moins de plus un mètre par rapport au niveau de la mer se retrouvent sous l'eau, cela correspond à ... 10 000 kilomètres carrés de territoire qui ont les pieds dans l'eau.

Si je remets en perspective ce qu'on connaît sur les 50 dernières années avec 35 km de territoires perdus, dans la projection 2100 où on n'a pas relocalisé, recomposé le territoire et où les ouvrages de protection ne sont plus opérants, c'est 10 000 kilomètres carrés qui pourraient disparaître.

Pour agir, il y a des outils. Gérer les inondations, c'est quelque chose qu'on sait bien faire ou en tout cas, c'est une boîte à outils qui est bien fournie (en termes techniques et réglementaires), et de longue date. En revanche, travailler sur l'érosion du littoral, c'est quelque chose qui n'était pas encore opérant.

C'est la loi Climat et Résilience de 2021 qui permet cette nouvelle entrée en matière. Elle donne différents outils, dont les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte. Ces cartes qui permettent d'évaluer les territoires impactés par le recul du trait de côte aux horizons de 30 et 100 ans.

Les projections du Cerema à l'échelle nationale, elles ne sont pas « zoomables », elles sont là pour fournir des éléments « macro ». Donc, il est important que les élus s'emparent de ces outils, déclinent localement les cartes pour disposer d'outils territoriaux qui leur permettront d'éclairer leurs stratégies de recomposition du territoire.

Ces cartes locales sont obligatoires pour les communes annexées au *Décret-Liste*. C'est un véritable outil d'aide à la décision, une fois qu'elles sont produites, elles doivent être annexées aux documents d'urbanisme.

Aujourd'hui, où en est-on ? La dernière révision du *Décret-Liste* faisait état de 317 communes annexées au décret sur une base volontaire. À ce jour, on a presque 200 communes qui se sont lancées dans la démarche.

Les graphes de droite (ci-dessous) sont intéressants parce qu'ils permettent de voir, par région, le nombre de communes engagées dans la démarche. Mais le graphe totalement à droite est le plus intéressant puisqu'on a voulu objectiver ces données en ayant une vision du pourcentage de territoire qui va être couvert par des cartes locales.

Et si on regarde, par exemple, ce qui se passe pour la Martinique, on a moins de 20% des communes qui sont concernées par une carte locale mais une fois qu'elles auront réalisé leurs cartes, ça permettra de couvrir plus de 60% du linéaire côtier !

Il va y avoir une actualisation de cette liste à l'automne. Pour l'heure, il y aurait 19 collectivités supplémentaires.



Les cartes locales sont vraiment le bon outil pour agir, parce que c'est ce qui va permettre à l'élu d'éclairer ses décisions pour recomposer son territoire demain.

Le bon périmètre pour établir ces cartes, ce n'est pas celui de la commune. C'est avoir un périmètre élargi pour appréhender les bons processus.

Puis, le bon timing, c'est de se lancer tout de suite, de manière à avoir le temps d'anticiper. Mais, bien entendu, les stratégies d'adaptation devront se déployer sur un temps long, qui est largement supérieur au temps du mandat.

Adapter le territoire, c'est une nécessité, face à la réalité du changement climatique. Ces politiques d'adaptation doivent s'intégrer dans une réflexion beaucoup plus large d'une stratégie de territoire. Un des enjeux sera d'être en capacité de faire de l'obligation de relocalisation une opportunité de recomposition durable des territoires qui se mettra en place dans le temps.

On va déplacer des activités, on va revoir l'implantation des bâtiments, mais on va aussi repenser les mobilités. Les nouveaux bâtiments seront également différents, éco-conçus, moins énergivores. On repensera le territoire avec une meilleure gestion raisonnées des ressources, en réutilisant par exemple les eaux usées et traitées et en repensant le territoire avec des activités socio-économiques mais également des espaces de biodiversité.

L'enjeu, c'est d'enclencher les démarches d'aide à la décision pour éclairer les stratégies de gestion du trait de côte qui s'intégreront au fur et à mesure. Ce sera une des briques pour aller dans la recomposition spatiale des territoires. Lancer les études, c'est se donner les moyens de comprendre et d'éclairer. Cela permet aussi de partager les informations avec la population, parce que bien entendu, le territoire de demain, c'est un territoire qui doit faire sens et qui doit être accepté et donc concerté. Il faudra du temps pour le mettre en place.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Vous avez parlé de ce défi auquel sont confrontés les élus locaux et nous avons la chance d'en avoir un qui pourra témoigner dans quelques instants. Michel Marescot, vous êtes le Maire de Villerville, dans le Calvados. Vous êtes élu depuis 1989. On parlait de temps long, vous avez eu ce temps, c'est votre sixième mandat.

Villerville est située en zone littorale et accueille 700 habitants à l'année et 4 300 habitants l'été. C'est donc un sacré enjeu pour un élu de gérer cette affluence.

Vous êtes également le premier vice-président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, qui intègre des communes que nous connaissons tous comme Deauville et Trouville.

Vous êtes précisément en charge de l'aménagement du territoire.

Vous avez vraiment saisi à bras le corps ce sujet du recul du trait de côte en menant sur votre commune un chantier véritablement hors norme par son coût pour la collectivité, 8 millions d'euros. Et vous avez traité le confortement d'une falaise, d'un peu plus de 300 mètres linéaires et 22 mètres de haut.

Vous avez donc été confronté à la fois à des problématiques techniques, écologiques et juridiques et, bien sûr, financières pour boucler le budget de ce projet.

Pour ce chantier emblématique, vous avez reçu une Marianne d'Or du développement durable, qui a récompensé ces 20 années de travail.

Monsieur le Maire, vous avez la parole pour nous présenter ce projet hors norme.

Michel Marescot, Maire de Villerville (Calvados)

Bonjour à tous. Il est toujours difficile de prendre la parole après un brillant exposé comme l'a fait Madame Leroy. Oui, effectivement, longueur du temps. J'ai « fêté », hier mes 36 ans de mandat de Maire. Je crois que la durée est importante, notamment pour un dossier comme celui de Villerville, dans le Calvados.

On a connu plusieurs glissements de terrain par le passé. L'un des plus importants a eu lieu en janvier 1982, avec la venue sur place plusieurs ministres et d'un spécialiste qui était Haroun Tazieff.

C'est ainsi que Villerville a été à l'origine d'une grande réflexion sur le plan gouvernemental ; réflexion qui a abouti à l'ajout de la ligne « catastrophes naturelles » sur les quittances d'assurance.

La suite a été la constitution du Fonds Barnier qui nous aide considérablement pour trouver des solutions et financer ces problématiques qui sont liées au trait de côte, entre autres.

Villerville a connu, le 1er juin 2003, des précipitations énormes qui ont aussi impacté Trouville et Touques, qui sont les communes limitrophes de Villerville, avec un bouleversement considérable puisque les rues étaient complètement parties à la mer, avec des trous béants de plus de deux mètres. Donc, bouleversement assez considérable et une population extrêmement inquiète.

Il a fallu que nous trouvions l'origine de tout cela, puisqu'effectivement, les précipitations c'est une chose, mais il y a également la falaise qui est un promontoire sur lequel Villerville est située et qui donne sur la baie de Seine. Cette falaise représente 340 mètres de long et 22 mètres de haut dans sa plus haute hauteur.

Nous avons alors engagé des études. Alors, les études, vous le rappelez fort justement, pour un Maire, un Maire d'une petite commune, c'est beaucoup d'années de travail, 19 années en l'occurrence, sans parler de la recherche de financements... C'est un long fleuve tranquille et je crois qu'il faut beaucoup de ténacité pour des élus, pour des conseils municipaux, pour aller au bout et atteindre objectif.

Villerville a fait l'objet de trois thèses de doctorat sur les problématiques qui sont liées à cette commune. Les écrits les plus anciens sur Villerville datent de la fin du XVI^e siècle et, de manière récurrente, il était dit que c'était l'attaque de la mer qui fragilisait cette falaise de 22 mètres de haut.

Or, on s'est aperçu, grâce à ces importantes études diligentées sur plusieurs années, qu'en réalité, c'étaient les eaux de ruissellement provenant des parties hautes du village qui venaient se heurter contre cette falaise et qui la fragilisaient. La mer ne faisait que reprendre quotidiennement ce qui se délitait de cette falaise.

Donc, on a observé les hauteurs de nappes : une nappe arrivait en butée de cette falaise à 4 mètres et une autre à 9 mètres de profondeur.

Il a fallu mener des réflexions approfondies pour définir la typologie des travaux à engager pour maintenir et conforter cette falaise.

La première option était de réaliser un « *mur poids* », c'est-à-dire qu'on venait coller contre la falaise un volume important de matériaux, mais cela posait des problèmes un niveau du DPM (Domaine public maritime) – Maître Fontaine en a parlé tout à l'heure. On prenait également énormément sur l'estran et on rajoutait aussi par l'épaisseur de ce mur, la prise de surfaces supplémentaires pour les riverains de premier rang.

Tout ceci a été abandonné pour une autre option qui consiste en un confortement de falaise assez atypique, et même très atypique sur le plan national, puisqu'on a littéralement cloué la falaise. On a conforté ses 340 mètres de long par 700 clous. 700 clous qui représentent une profondeur de 15 à 20 mètres sous les propriétés de premier et de deuxième rang.

Et ceci a posé une problématique juridique qu'il a fallu résoudre assez rapidement : trouver le notaire qui puisse mener à bien l'ensemble des contrats à signer avec les propriétaires de premier et de deuxième rang. Puisque pour enfoncer ces clous de 20 mètres de longueur, avec une inclinaison de 15 à 20 mètres, il a fallu acquérir non pas le tréfond des propriétés, mais une volumétrie du tréfond desdites propriétés. Ça a été aussi un engagement relativement important de la part de la commune et une trentaine d'actes ont été signés par les soins du notaire de la commune.

Il n'y avait pas de pléthore de notaires pour traiter cette problématique complexe. On a trouvé un jeune notaire basé à Caen et les choses se sont passées extrêmement bien.

Pour revenir aux travaux. Les clous ont été espacés de 2 mètres avec une inclinaison de 15 à 20 degrés, tout ça démultiplié par des drains. Puisque comme je vous l'ai dit préalablement, on avait des hauteurs de nappe à 4 et 9 mètres sous nos pieds, il a fallu pomper, récupérer cette eau pour l'amener sous les enrochements qui sont en pied de falaise et jusqu'à la mer.

Donc, 600 drains, 700 clous. Ce sont des travaux qui ont duré quasiment deux ans, avec naturellement des équipes spécialisées, NGE Fondations notamment. Mais il a fallu aussi adapter pour l'entreprise des matériaux très spécifiques pour planter tous ces clous.

Il faut rappeler quand même que pour Villerville, on observe que le recul du trait de côte fut de 40 mètres depuis 1840. Vous l'avez dit, Madame Leroy, c'est aussi un élément de constat à mettre en exergue pour ce type de problématique.

Je reviens au 1^{er} juin 2003, une pluviométrie extrêmement intense puisqu'il a plu en 20 minutes l'équivalent de trois mois de pluie. Dans les rues, on ne pouvait même pas tenir debout tellement le flot était intense à l'époque.

Le financement, vous l'avez dit tout à l'heure, 8 millions d'euros TTC. Pour un village, c'est considérable. L'œuvre des élus, c'est d'aller chercher des fonds un peu partout. On arrive, pour un dossier de ce type, à 80 % de participations avec le complément de la commune à hauteur de 20 %. On a, durant toutes ces années, thésaurisé.

C'est une commune qui n'a pas fait l'objet d'une augmentation d'impôt depuis 28 ans. On a gardé les mêmes références en taux, mais on a vendu quelques biens, quelques terrains pour aussi montrer l'exemple à l'ensemble de nos partenaires institutionnels. On n'est pas là, simplement, pour demander aux autres, mais aussi faire l'effort de participer au même titre que les autres financeurs. Ça a été aussi très intéressant et bien repris par l'ensemble de nos partenaires.

Naturellement, maintenant, il y a beaucoup de sérénité. Ce qui est important pour ces travaux très atypiques, c'est la garantie qui est apportée par ce type de travaux : 75 ans. C'est le maximum de garantie qu'on peut attendre pour tout ceci.

Nous sommes une commune station de tourisme depuis l'année dernière. À ce titre, on a lié l'utile à l'agréable puisqu'en pied de falaise, on a maintenant une promenade relativement conséquente qui fait quatre mètres de large et qui ceinture toute la commune.

On en a aussi profité pour végétaliser cette falaise. On a épousé, grâce à un parement béton de 30 centimètres d'épaisseur, toute la morphologie de cette falaise. Vous parliez tout à l'heure du mur de l'Atlantique, mais ce n'est pas ce que nous avons fait. On a vraiment épousé toutes les formes, ce qui fait que sur le plan esthétique, et c'est important, on a pu aussi améliorer l'environnement. Ensuite, on a mis un géotextile et les dispositifs adaptés pour récupérer toute cette eau.

Maintenant, on a la satisfaction de constater en périodes de forte pluviométrie, et c'est de plus en plus courant, que ça fonctionne. On récupère cette eau qui est sous nos pieds et qui part maintenant directement à la mer.

C'est un enjeu relativement énorme pour une petite commune, mais on y est arrivé.

Bref, une grande satisfaction générale et, du coup, beaucoup d'appels de Maires qui sont concernés par ces problématiques liées à l'évolution du climat. Et c'est un plaisir, aujourd'hui, d'aider tous les élus qui ont des problématiques un peu similaires à celles de Villerville dans le Calvados.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Merci, Monsieur le Maire, pour ce témoignage très intéressant de ce qui s'est passé sur la commune de Villerville.

Je passe maintenant la parole à Madame la Députée, Sophie Panonacle.

Vous êtes élue en Gironde depuis 2017, réélue en 2022 et 2024. Vous êtes membre du groupe Ensemble pour la République et membre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Vous êtes Présidente du Bureau du Conseil National de la Mer et des littoraux et Présidente du Comité National du trait de côte.

Vous œuvrez, depuis des années, sur ce sujet pour une meilleure anticipation des phénomènes liés à l'érosion et vous n'avez pas cessé d'interpeller les membres du Gouvernement, mais plus largement, les pouvoirs publics sur ce risque. Je vous cite : « Tout ce qui est installé sur le littoral est menacé ».

Vous avez proposé, pour accompagner ces politiques, la création d'un fonds érosion côtière. Ce fonds, pour l'instant, a été victime des péripéties liées à la censure du Gouvernement Barnier et à la mise en place du nouveau budget 2025. Mais en tout cas, pour vous, c'est un élément indispensable.

Vous avez la parole pour nous expliquer justement comment on peut mobiliser l'ensemble des services, mobiliser les moyens pour répondre aux enjeux liés au recul du trait de côte.

Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

Merci beaucoup. Merci pour cette invitation. Merci aux trois premiers intervenants qui en ont déjà dit beaucoup.

Je vais, dans un premier temps, vous présenter le CNTC, le Comité National du Trait de Côte, créé en mars 2023 à l'initiative de Christophe Béchu, à l'époque ministre de l'Écologie et sous la houlette, si je puis dire, de Bérangère Couillard. À mon grand étonnement à l'époque, puisque j'avais insisté auprès du ministre en lui disant : « Écoutez, je suis partante pour à nouveau travailler sur ce sujet, mais vraiment dans l'objectif que nous aboutissions sur des financements pérennes dans le cadre de ce PLF 2025 ». C'était la condition pour laquelle je me suis engagée pendant 18 mois de travaux.

Le Comité National du Trait de Côte, pour la première fois, réunit l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, puisqu'il est composé de cinq collèges, des services de l'État, des élus avec l'ANEL, notamment, mais aussi, les maires de France, les intercommunalités, départements, régions, des experts, des scientifiques, des ONG, des associations et les acteurs socioprofessionnels. Donc, je trouve effectivement intéressant de tous se retrouver autour de la table pour échanger nos points de vue, nos visions et pour élaborer différentes stratégies et parler financements.

Trois missions nous ont été confiées.

La première est l'actualisation de la stratégie nationale du trait de côte. Elle est toujours en cours et nous devrions, dans les semaines qui viennent, avoir la version définitive, qui nous permettra d'aller vers les déclinaisons locales. Ça, c'est la première mission.

La deuxième, Madame Leroy en a parlé, c'est le fameux *Décret Liste*. Nous sommes chargés de donner un avis favorable, ou pas, sur ce *Décret Liste* en fonction des communes qui souhaitent l'intégrer.

Aujourd'hui, nous en sommes à 317 communes sur environ 500 communes littorales touchées de près ou de loin par le phénomène d'érosion côtière. La ministre nous a informés lors de notre dernière séance plénière qu'environ une vingtaine de communes supplémentaires devraient rejoindre ce *Décret liste*. Nous aurons en charge de valider cette nouvelle liste dans les semaines qui viennent.

Pourquoi je vous dis valider ? Parce que nous avons comme mission d'éviter que certaines communes sans être impactées par le phénomène érosion côtière intègrent ce Décret Liste. Car cela n'aurait aucun sens. Notre rôle est là.

Troisième mission, c'était la plus difficile et celle qui n'a pas encore abouti : définir un ou des modèles de financement des projets, notamment les fameux Plans Partenariaux d'Aménagements dont disposent certains territoires.

Nous avons été accompagnés dans le cadre de ces missions par le Cerema, qui a rendu un rapport qui était indispensable, Madame Leroy nous en a fait état. Ce rapport nous a permis d'avoir une évaluation des enjeux sur lesquels nous allons travailler. Ce qui permet, une fois que nous avons connaissance de ces enjeux, de pouvoir évaluer le montant des besoins financiers qui seront utiles dans les 10, 30, 50 et 100 ans. On n'a pas besoin de tout, tout de suite, mais cela représente des montants importants.

Nous avons également été accompagnés par des inspecteurs généraux, inspecteurs de l'IGA (Inspection Générale de l'Administration) et de l'IGEDD (Inspection Générale du Développement Durable). Sachant qu'il manquait dans la liste de ces inspecteurs généraux, je vous en reparlerai à la fin, l'IGF (Inspection Générale des Finances). C'est sur ce point qu'on a alerté la ministre lors de notre dernière plénière, parce que c'est peut-être pour cette raison que nous n'avons pas encore réussi à aboutir, mais je reviendrai sur le sujet ensuite.

À propos du financement en suspens, ce qui a été décidé de manière consensuelle au niveau du CNTC, c'est la nécessité de créer un fonds érosion côtière.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que Monsieur le Maire, vous parliez tout à l'heure de risques naturels majeurs. Il faut quand même rappeler aux personnes qui nous écoutent que l'érosion n'est pas un risque naturel majeur. Ça reste un phénomène prévisible, inéluctable, donc qui ne peut pas bénéficier du Fonds Barnier et qui ne rentre pas dans le cadre des catastrophes naturelles.

On l'a décidé au sein du CNTC, après prise en compte de différents avis, même si les experts et scientifiques qui nous accompagnent, ne sont pas d'accord avec cela. Quid d'une grosse tempête avec une vague submersion marine qui ferait partir un grand morceau de côte ?

Comment qualifier cette submersion marine qui, de fait, accélère l'érosion côtière ? Risque naturel majeur ? Érosion ? Il va arriver à un moment dans les années à venir où cette différenciation entre la submersion et l'érosion, si on rajoute en plus l'élévation au niveau de la mer, sera totalement impossible.

Le fait est que nous en sommes là aujourd'hui, ça ne rentre pas dans le champ du risque naturel majeur. Donc, la seule solution pour apporter un financement pérenne à nos collectivités locales, c'est de créer un fonds spécifique que j'appelle le *Fonds érosion côtière*.

Un amendement a été adopté par le Parlement, à la fois à l'Assemblée nationale et le Sénat et il a été hélas rejeté dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire (CMP), donc ça veut dire exclu du projet de loi de finances 2025.

Pour abonder ce Fonds érosion côtière, il nous faut bien évidemment trouver des financements. Là encore, nous avons fait dans le cadre du CNTC, plusieurs propositions.

La première est celle qui a été adoptée par le Parlement : une taxe sur les plateformes de location saisonnière de courte durée. Pour ne citer que celle que tout le monde connaît, c'est Airbnb. Mais il y en a d'autres. Cette taxe représenterait sur le montant total de transactions une somme de 180 millions par an. Ça fluctue en fonction, bien évidemment, chaque année du nombre de locations, mais 180 millions par an qui viendraient abonder le fonds érosion côtière pour financer les projets d'adaptation des collectivités locales. Ça c'est extrêmement important pour nous.

Cet amendement, qui a été adopté au Parlement, a été rejeté en CMP, non soutenu par le Gouvernement.

On l'a regretté, vous imaginez bien, parce que nous avons fait un grand pas. C'est vrai que la situation politique ne nous a pas aidés. Il y a eu la dissolution, il y a eu la censure et le changement de Gouvernement. Tout ça a fait que le sujet n'a pas été pris en compte à la mesure de son importance !

Nous avons fait d'autres propositions de financement parce que je pense que ce fonds érosion côtière ne peut pas être financé d'une seule manière et 180 millions, ça ne suffira pas à terme.

J'avais proposé, depuis de nombreuses années, une taxe additionnelle sur les droits de mutation de 0,01%, que les notaires connaissent très bien. Cette année, j'ai été un peu « *squeezée* » par la difficulté du budget des départements, puisqu'un amendement a été adopté permettant une hausse de 0,5% sur les droits de mutation pour venir renflouer les caisses des conseils départementaux. Mon amendement de 0,01% n'a pas pu être maintenu. Je le regrette, mais je pense qu'on le représentera plus tard.

Une autre piste est une taxe sur les futures éoliennes en Zones Économiques Exclusives (ZEE) qui pourra là encore venir abonder ce fonds érosion côtière.

Et aussi, sur proposition des élus qui nous accompagnent, un dé plafonnement de la taxe GEMAPI avec un élargissement de la définition. Aujourd'hui, l'érosion côtière ne rentre pas clairement dans le champ de la GEMAPI. Il s'agissait d'intégrer l'érosion côtière dans son champ et de pouvoir dé plafonner à hauteur de 60 €. Nous sommes aujourd'hui à 40 €. Là encore, c'est une piste supplémentaire qui est laissée au bon vouloir des élus locaux. Il n'y aura aucune obligation, c'est chacun en fonction de son territoire.

Enfin, la dernière piste était le dé plafonnement de la TSE (Taxe Spéciale d'Équipement), là aussi aujourd'hui 20 €, en l'augmentant à 40 €, simplement dans le cadre de l'acquisition foncière.

Un grand nombre de pistes de financement qui viendraient abonder ce fonds érosion côtière tant attendu par nos élus.

Nous avons eu la première séance plénière de reprise des travaux suite à la dissolution le 4 mars dernier avec la ministre Pannier-Runacher. Les membres du CNTC étaient présents en nombre. Cette plénière était extrêmement attendue et nous étions impatients de reprendre nos travaux.

Nous avons fait des propositions à la ministre suite à cette réunion de travaux du CNTC, notamment assurer le suivi de réalisation des cartes érosion côtière à horizon de 30 ans et de 100 ans. Les cartes, aujourd'hui, elles se font à l'échelle communale, c'est la commune qui décide. Une fois qu'elle est sur le *Décret Liste*, la commune a obligation de mettre en place cette carte, qui est d'ailleurs financée à hauteur de 80% par l'État, puisque cette cartographie sera obligatoirement adossée au PLU derrière. Ça, c'est ce que doivent faire les 317 communes aujourd'hui intégrées au Décret Liste.

Je pense que c'est important, ça protège aussi les maires quelque part, puisqu'une fois la cartographie établie, il y aura des zones rouges sur lesquelles nous ne pourrons plus rien faire en termes d'urbanisation.

Ce n'est pas qu'on ne veut plus urbaniser le littoral, c'est qu'il faut bien imaginer que si des élus locaux continuent à urbaniser ces zones rouges, il y a des procédures contre eux qui pourront être mises en place dans les années à venir, ce qui serait absolument terrible. C'est donc un moyen de protéger les élus locaux.

Nous proposons également de dresser un point d'étape régulier sur les outils de la loi Climat et Résilience, sachant que, là aussi, soyons clairs : BRAEC, droit de préemption, IAL, etc, tant qu'il n'y aura pas de

financement pérenne, les élus locaux auront du mal à utiliser ces outils. Comment voulez-vous qu'un élu local préempte aujourd'hui, même si, et j'ai retenu la proposition qui avait été votée lors du Congrès des Notaires, avec la préemption uniquement du sol et pas du bien – je ne suis pas tout à fait en phase avec cette proposition – mais même préemption du sol, à ce stade, les élus locaux n'ont pas les moyens d'acheter le foncier.

Le seul outil aujourd'hui qui fonctionne, ce sont les PPAL : les Plans Partenariaux d'Aménagements Littoraux. Ils sont au nombre de sept : nous avons Coutances Mer Bocage, Sète Agglopolé Méditerranée, le Pays Basque avec Biarritz Bidart, Lacanau, Biscarrosse, Soulac et Saint-Jean-de-Luz Nord.

Ces PPAL constituent un outil indispensable. Nous avons consacré une plénière entière à l'accompagnement des territoires qui disposent aujourd'hui d'un Plan Partenarial d'Aménagement. Nous étions convenus à la fin de cette réunion que trois d'entre eux seraient accompagnés de manière plus individuelle, plus pointue, notamment le Pays Basque, Coutances et Sète. Ces territoires auront le Cerema à leur côté et les services de l'État.

Nous avons insisté sur le fait qu'au niveau des services de l'État, nous devons avoir un État accompagnateur et facilitateur pour vraiment passer cette phase d'ingénierie et aller vers une phase opérationnelle. C'est donc le seul outil opérationnel aujourd'hui.

Sauf que là encore, pour arriver à la phase opérationnelle, il nous manque des financements pérennes qui permettent aux élus d'avoir une vision plus lointaine et de pouvoir définir un projet global pluriannuel. Le problème, c'est toujours le même : comment on finance tout cela sur nos territoires ?

Ensuite, accompagner les élus dans leur choix d'aménagement, examiner le devenir des activités économiques est aussi important. Je crois que l'activité économique de nos littoraux devra être repensée. Les campings en première ligne, on peut bien imaginer qu'à terme, ils vont disparaître et il faudra s'adapter là encore. Il y a quelques activités pour lesquelles ça va être difficile de partir en rétro littoral. Je pense par exemple à la conchyliculture. Imaginez bien qu'une entreprise ostréicole, on ne va pas pouvoir la mettre à 5 km en rétro-littoral. Il faudra organiser son territoire et voir comment on peut imaginer le littoral de demain. C'est un magnifique challenge que nous devons arriver à mener tous ensemble.

Par ailleurs, avec les projets de renaturation, on a ce qu'on appelle les *projets Adapto*, qui sont intéressants et qui accompagnent aussi les élus locaux. Il y a actuellement un appel à projets qui va de 2024 à 2029. Il y a un petit peu d'argent, entre un million et demi et deux millions et demi d'euros, mais ce sera là encore bien insuffisant.

La dernière partie de mon intervention porte sur la publication du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) Érosion Côtière. La mesure qui nous intéresse est la mesure 4 : *Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés*. Je ne vais pas vous refaire toute la liste de la mesure 4, c'est un peu ce que je viens de dire : l'amélioration des connaissances, le financement et arriver à déployer des stratégies pour les collectivités.

Ce sur quoi je veux revenir, c'est que la semaine dernière, suite à la plénière du CNTC, j'ai posé une question à la ministre Agnès Pannier-Runacher : « *Madame la ministre, vous avez effectivement présenté le Troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique. Ce plan comporte des avancées significatives et on s'en réjouit, ça, c'est une réalité. Nous l'attendions toutes et tous vraiment avec une grande impatience. Ce qui est intéressant dans ce plan, c'est que nous ne parlons plus simplement d'atténuation, mais d'atténuation et d'adaptation – enfin ! L'adaptation a pris un peu de retard, donc c'est important. Ce qui me pose problème, c'est effectivement pour répondre aux défis et aux enjeux des conséquences du changement climatique, ce sont les financements. Madame la ministre, comment avançons-nous et que faisons-nous ?* »

J'ai eu en tout cas l'agréable surprise d'écouter sa réponse. Agnès Pannier-Runacher s'est donc engagée à ce que dans le PLF 2026, nous créions effectivement ce fonds érosion côtière avec les financements qui ont été proposés dans le cadre du CNTC.

On peut se réjouir de tout ça. L'engagement de la ministre était extrêmement important pour nous dans le cadre de la suite de nos travaux.

Deuxième point sur lequel j'ai voulu insister, je vous en parlais tout en début d'intervention, c'est l'implication dès notre prochain Comité National du Trait de Côte, du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre des Comptes Publics. On ne peut plus travailler aujourd'hui sans eux dès le départ. On ne peut pas arriver au prochain PLF en nous disant de la part de Bercy : « *Non, ce n'est pas possible, ça n'a pas été pris en compte, on n'a pas réfléchi en amont.* ». Ce n'est plus possible, on a déjà perdu beaucoup de temps.

On a un engagement de la ministre Pannier-Runacher qui est fort aujourd'hui. Mais elle a besoin aussi du soutien de Bercy pour préparer le prochain PLF, et du soutien de vous toutes et tous.

Je vous remercie.

QUESTION-RÉPONSES

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Merci Madame la Députée. Merci à nos différents intervenants.

J'ai un certain nombre de questions à vous relayer. Une première question de l'Association du Congrès des Notaires de France qui demande tout simplement : où le citoyen peut trouver l'information sur le risque de submersion marine d'un bien. Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question ?

Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

Je crois que Barbara Leroy l'a dit tout à l'heure, il y a le portail Géorisques qui est important. Je lui laisse la parole après. Seulement, il existe dans le cadre des outils loi Climat-résilience ce qu'on appelle l'IAL (l'Information Acquéreur Locataire) : dès la première visite du bien, que ce soit un bien à louer ou un bien à vendre. Sauf que là encore, il faut que cet outil se mette en place et au niveau de l'IAL, c'est un peu juste. Il va falloir que ça se développe le plus vite possible, mais l'IAL ne pourra exister qu'à partir du moment où les communes auront intégré le Décret Liste ou elles auront mis leur cartographie en place. Ça prend beaucoup de temps, hélas.

Barbara LEROY, Responsable de la stratégie Mer et Littoral au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

En complément des éléments de Madame la Députée Panonacle, les informations disponibles sur Géorisques, sont les risques réglementairement identifiés. Aujourd'hui, on a dit que l'érosion n'est pas un risque naturel majeur, c'est prévisible. Et si on n'a pas de carte locale d'exposition au trait de côte annexée au PLU, les éléments n'apparaissent pas.

Ce n'est pas un outil réglementaire, mais il y a une autre façon de voir les choses et qui n'est pas un outil zoomable à la personne, bien entendu, c'est de consulter aussi les données qui sont sur le Portail National de l'Eau et de la Mer : le portail Géolittoral, qui donne des informations aux futurs acquéreurs pour qu'ils achètent au moins en conscience, sans que ce soit quelque chose qui soit réglementairement validé. C'est pouvoir se dire : « *Je vais regarder des éléments et j'ai conscience que ce territoire-là, il n'a jamais bougé*

depuis 50 ans, d'après les données de l'Indice national d'érosion côtière. » Ou au contraire qu'il a beaucoup bougé au cours des 20 dernières années. Ce n'est pas un risque réglementaire, mais ça permet de se faire une idée sur l'enjeu et le risque qu'on prend en achetant à cet endroit-là.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Merci pour vos précisions.

Une autre question : « Bonjour, tout d'abord, merci pour ce webinar très intéressant. ». Je relaie donc je compliment à nos différents intervenants !

« Je souhaiterais savoir quelle place vous accordez à la responsabilisation de la population ? En effet, face aux impacts prévus de l'érosion, il me semble judicieux de développer à la fois des solutions matérielles, donc les protections, mais aussi de sensibiliser la population à ce genre de problématique. Pour exemple, les effets du tourisme sur le tassement des côtes et le retrait des dunes est extrêmement important. Aussi, face aux problématiques à venir, n'est-il pas judicieux d'adapter la façon de faire des gens et de rendre d'autres régions moins peuplées, plus attractives ? Merci d'avance pour vos réponses. »

Vous pouvez être en plusieurs à vouloir répondre à cette question.

Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

Je crois que c'est extrêmement difficile aujourd'hui. On voit encore que la pression elle existe toujours, que les prix de l'immobilier sur le littoral ne baissent pas, absolument pas. C'est inquiétant effectivement, et je crois qu'il va falloir poursuivre cette sensibilisation.

C'est pour ça que l'information au risque ou au phénomène est importante par divers moyens. Les notaires ont ce rôle primordial et les agences immobilière également. Mais pas que. Aujourd'hui, on a de nombreuses conférences, de nombreux experts qui expliquent ça de plus en plus à la population. Il y a aussi les élus locaux, les Maires, qui organisent pas mal d'ateliers pour sensibiliser leurs concitoyens.

Malgré cela, parce que nos littoraux sont extraordinaires, nous sommes nombreux à vouloir y vivre. Je crois qu'il faut juste prendre la mesure de ce qui va se passer et absolument informer, en tout cas au moment de l'achat, du risque et éviter tout contentieux à l'avenir. C'est ce qui m'inquiète aujourd'hui, on peut encore entendre quelques personnes - et je ne veux jeter la pierre à aucun agent immobilier ni à personne - mais il y a encore ce discours qui dit : « Achetez. Dans tous les cas, l'État viendra indemniser », mais l'État n'indemniser personne, rien.

D'abord, il n'y aura pas d'indemnisation, parce qu'on n'est pas sur un risque naturel majeur. Il ne faut pas compter là-dessus. Ça va être un vrai problème. On sait bien qu'il va y avoir nombre sans doute de procédures, mais on en est là aujourd'hui.

Quand vous disiez tout à l'heure, une des propositions des notaires, c'est de n'acheter que le sol, imaginez bien la difficulté financière que ça pourra causer à des personnes qui vont finir par se retrouver dans une maison qu'ils vont perdre à terme avec la vente d'un foncier qui ne représente finalement pas grand-chose. Et derrière, ils vont faire quoi ? On a aussi un vrai enjeu social qu'il faut prendre en compte par rapport à ce qui va se passer dans les années à venir.

Barbara LEROY, Responsable de la stratégie Mer et Littoral au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Effectivement, il y a tout le volet d'information des acquéreurs et là-dessus, il y a le travail des professionnels de l'immobilier, de l'agence immobilière aux notaires, et à l'avocat également qui conseille les collectivités.

Mais il y a aussi la pédagogie et la sensibilisation de l'ensemble des usagers pour nos petites pratiques du quotidien. Il y a une phrase que j'aime beaucoup de Leibniz qui disait : « *Le bruit de la mer, c'est le bruit de chaque petite vague* ».

Nos petites actions du quotidien, y compris des estivants, peuvent avoir des impacts sur le littoral. On parle des cairns. C'est super d'arriver sur une plage et d'empiler les cailloux. Sauf que si tout le monde fait des cairns ou si tout le monde ramène un caillou en souvenir, ça modifie le transit sédimentaire et ça accélère les phénomènes d'érosion ou d'accrétion à d'autres endroits, etc. Je pense que là-dessus, il faut communiquer.

J'ai longtemps travaillé en Normandie, il y avait pas mal d'associations de protection du littoral qui étaient portées par des collectivités et qui faisaient nombre d'ateliers pédagogiques l'été pour sensibiliser à la richesse de la faune et de la flore, pour sensibiliser au tassement de terrain, à l'érosion côtière, etc.

Je pense que cette pédagogie, elle est importante. Je ne dis pas qu'elle est que de la responsabilité des élus, elle est de notre responsabilité collective, mais il faut trouver des relais d'informations là-dessus qui, petit à petit, feront changer les pratiques.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Merci Madame Leroy. Une question de Maître Fontaine.

« Compte tenu du risque pour les personnes et les biens à l'horizon 2100, pour quelles raisons l'inscription sur le Décret Liste des communes concernées par le recul du trait de côte est volontaire et non imposée ? Pour quelles raisons des communes comme celle de Marseillan dans l'Hérault ont pris un arrêté pour être inscrits dans le dispositif, mais a pris ensuite un arrêté quelques mois après pour en sortir. »

Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

Sur le fameux Décret Liste, ça a été effectivement un sujet de savoir si on le rendait obligatoire ou volontaire. Je crois qu'il faut faire confiance aux élus locaux. Ils connaissent parfaitement leur territoire et il nous a semblé plutôt judicieux de dire que c'est à eux de vouloir l'intégrer ou pas en fonction de ce qui se passe sur leur commune.

Ce qui s'est passé au départ, c'est qu'on a eu une vraie réticence des élus locaux par rapport au fait d'intégrer ce *Décret Liste* et notamment de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL). Leur crainte était simplement fondée sur le fait qu'en intégrant ce *Décret Liste*, on impose cette cartographie et l'installation de ces zones rouges. Mais au-delà de ça, leur crainte derrière était que l'État oblige à financer la suite. C'était vraiment cette crainte de devoir financer leur propre projet d'adaptation. C'est une crainte légitime parce que les élus locaux, vu les millions et voire plus tard, les milliards que ça va représenter, en seront bien incapables. Par rapport à leurs fonds propres, ils ne seront pas dans la capacité de financer les études et les travaux nécessaires

L'autre point était en matière de responsabilités. Leur crainte était aussi d'avoir la seule responsabilité de ce qui pourrait se passer à l'avenir, et notamment toutes les procédures dont je vous parlais tout à l'heure.

Ces craintes ont été levées. L'ANEL est revenue sur cette position. Ça a été levé grâce à des engagements de l'État. On en est là. On reste sur du volontaire et ça fonctionne ! On va passer sans doute à 330 communes touchées de près ou de loin par l'érosion.

On sait très bien qu'au fur et à mesure des phénomènes météo et de ce qui se passera sur les territoires, les communes intégreront ce Décret Liste. On a les principales et ça se fera au fur et à mesure. Et je pense que c'est bien comme ça.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Merci, Madame la Députée. Madame Leroy ?

Barbara LEROY, Responsable de la stratégie Mer et Littoral au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Pour ces études, elles sont imposées par la loi Climat et Résilience pour les communes qui sont dans le Décret Liste. Ces cartes locales sont vraiment la clé pour agir, ce n'est pas la cible à atteindre. L'objectif, ce n'est pas de faire l'étude, l'objectif est de passer à l'acte une fois qu'on a l'étude. C'est de transformer l'essai.

Donc oui, il faut des financements. La Députée Panonacle se bat pour ça, mais il faut aussi une volonté et une acceptabilité locale. Pour cela, il faut que la carte soit portée par l' élu et j'entends que c'est une lourde responsabilité. Il faut qu'il y ait de la concertation parce que la mutation du territoire ne pourra pas être imposée. Il faut aussi qu'elle soit acceptée. Il faut avoir mûré la réflexion et se dire : « Il faut y aller parce qu'on ne va pas pouvoir résister tout le temps. ».

C'est la vraie clé pour agir, donc il faut que cette étude soit « bien faite ». Il faut que l' élu se soit rapproché d'un bon assistant à maître d'ouvrage pour bien adapter le cahier des charges aux besoins spécifiques du territoire. Il faut prendre les bonnes hypothèses de calcul et avoir ensuite un bon bureau d'études.

Cette phase de préparation des cartes locales est super importante pour que ce qui sorte de l'étude soit robuste et que ce soient des éléments qui éclairent les décideurs.

Sophie PANONACLE, Députée de la Gironde

Merci. Je rajoute juste un point et vous avez tout à fait raison, Madame Leroy. Il faut que derrière ce soit explicable à la population du territoire. Parce que ça peut être assez anxiogène et c'était un des sujets sur lesquels nous avons échangé. Donc, que cette carte soit bien menée et qu'on puisse aller expliquer à la population ce qui va se passer et ce qu'on envisage pour la protéger. Ce n'est pas faire peur pour faire

peur, même si dans ce pays, il va être extrêmement important de développer davantage et encore plus la culture du risque.

Maître Mathieu FONTAINE, Notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Membre du 120^e Congrès des Notaires de France

Pour rebondir, si je puis me permettre, très simplement, ma question sur le caractère obligatoire ou facultatif, volontaire en tout cas, de l'inscription n'est pas neutre parce que, vous le savez, on parle de biens qui sont en première ligne de littoral. Je suis proche du littoral Varois ou du littoral Héraultais, littoral Sétois, puisqu'on est en haut du triangle isocèle. Il y a des enjeux économiques qui sont forts et si les communes ne s'inscrivent pas, le message est difficile à faire passer.

Pour nous les praticiens, on a deux phénomènes : à la fois un déni d'une partie de la population, qui est un déni fort, en plus porté par le fait qu'à partir du moment où l'information n'est pas obligatoire, ils exigent qu'on ne la donne pas. En disant : « *Nous, on n'adhère pas à ces choses-là qui, pour nous, n'existent pas. Si la commune n'a pas décidé d'instaurer une information obligatoire ou une prise en compte obligatoire, on refuse que cette information erronée, pour nous, soit délivrée.* ». C'est quelque chose que j'ai rencontrée personnellement. J'ai dû me battre pour néanmoins donner cette information que j'estimais légitime, mais en me mettant à dos une partie qui a été vraiment véhémente dans sa façon d'agir avec moi.

Pour l'autre cas, on parlait tout à l'heure du fait que la valorisation n'était pas impactée par ce sujet pour l'instant. Effectivement, on constate que parfois les gens sont dans l'acceptation, ce qui est très surprenant. Quand on est amené à traiter d'un dossier patrimonial en tentant de tenir compte de ce risque pour dévaluer le bien en disant : « *Aujourd'hui, on a des cartographies qui vous démontrent qu'à un horizon 30, 50 ou 100 ans, il y aura une problématique.* », les gens disent : « *Oui, on le sait, mais on accepte ce problème.* ». J'ai eu même des clients dans le Var qui acceptaient quasiment tous les deux ou trois ans d'en avoir pour 100.000 € de travaux pour remettre leur bien en état suite à une inondation ou une submersion. Ils sont dans l'acceptation et ça me dépasse complètement. Néanmoins, ces deux phénomènes, on les côtoie au quotidien.

Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

Je suis obligé de stopper cet échange.

Je voulais, avant de passer la parole à Philippe Laveix, vous remercier et remercier l'ensemble des intervenants qui ont joué le jeu de ce timing toujours très serré. Merci pour vos présentations et vos apports.

Signalez à ceux qui nous ont écouté que la vidéo intégrale ainsi que les vidéos de chacune des interventions et ensuite dans le mois qui vient, les actes écrits de ce webinaire seront à votre disposition sur notre site internet. Il suffit de vous connecter sur le site de Territoire et Consciences ou sur nos réseaux sociaux, notamment la page LinkedIn qui relaie ces informations.

Merci encore à l'Association du Congrès des Notaires de France pour ce partenariat et au Groupe Monassier pour la mise à disposition de cette plateforme.

Et maintenant, je passe la parole à Philippe Laveix, Président du ThinkTank Territoires et Consciences pour le mot de conclusion.

CONCLUSION

Maître Philippe LAVEIX, Président de Territoire et Consciences

Merci à nos quatre intervenants. Vous avez eu des propos passionnants. Vous nous avez permis de mieux comprendre les risques liés au recul du trait de côte et toutes ses conséquences.

Mathieu, tu nous as présenté des solutions juridiques que le Congrès des Notaires de France avait proposé. D'abord, une meilleure information, mieux ciblée. Évidemment, l'idéal serait d'avoir une information lors des mutations concernant l'immeuble et non pas le secteur. D'autre part, cette solution proposée de permettre à des propriétaires de vendre en anticipant le recul du trait de côte par les différents phénomènes, de vendre à l'amiable à une collectivité.

Madame la Députée Panonacle, vous nous avez dit qu'il fallait évidemment des fonds pour que l'État ou les collectivités puissent acheter. Cela permettrait au moins de vendre à un moindre prix et de pouvoir toujours jouir de son immeuble dans les 10, 30 ou 100 ans qui viennent.

Madame Leroy, vous nous avez rappelé que le littoral a toujours évolué, qu'il subit une pression démographique et foncière croissante, que 20% de notre littoral est menacé du recul. Vous nous avez expliqué le phénomène de l'augmentation du niveau des océans, ses raisons, ses conséquences, comment s'y préparer et sensibiliser les habitants à ce risque prévisible.

Monsieur le Maire Michel Marescot, vous nous avez expliqué que face à l'urgence, la préparation de la réponse était longue pour déterminer la meilleure solution : près de 20 ans d'études, 2 ans de travaux pour s'assurer de la sauvegarde de cette falaise essentielle à votre commune et à ses habitants. Ici, il ne s'agit pas de l'avancée de la mer, de l'érosion côtière, mais des éboulements dus aux eaux de ruissellement et de nappes phréatiques. Cela nous permet de comprendre aussi que toutes les situations ne sont pas

identiques et que, par contre, le point commun, c'est l'énormité des dépenses de sauvegarde et l'engagement nécessaire de tous les acteurs politiques.

Madame Panonacle, vous nous avez présenté le CNTC et toute votre action de parlementaire au sujet du recul du trait de côte. Vous avez clairement expliqué qu'il fallait à la fois travailler sur un système défensif, mais qu'il faudra aussi envisager de déplacer des populations quand on n'aura pas d'autres solutions. Quoi qu'il en soit, pour tout ça, il faut beaucoup d'argent car cela coûte cher. Vous nous avez exposé les pistes pour trouver cet argent et la nécessité de créer votre fonds spécial érosion côtière pour financer tout cela. Puis aussi comment créer aussi le littoral de demain. Anticiper, imaginer.

Je vous remercie sincèrement de nous avoir apporté cet éclairage à la fois factuel et prévisionnel, juridique et financier à l'occasion de ce nouveau webinaire organisé par Territoire et Consciences.

Juste un petit rappel, Territoire et Consciences est un think tank qui est né à l'initiative du Conseil Supérieur du Notariat et de la Banque des Territoires en 2018. Depuis, nous naviguons seuls grâce au soutien de partenaires fidèles : l'ACNF, le Groupe Monassier, la Chambre des notaires de la Gironde et le Conseil Régional des notaires de la Cour d'Appel de Bordeaux. J'en profite pour les remercier à nouveau.

Nous avons pu réaliser de nombreux colloques et webinaires, portant notamment sur des sujets de risques et d'enjeux climatiques.

Je voudrais rappeler simplement les thèmes : l'agriculture urbaine, la sobriété foncière, le réchauffement des villes, l'exode urbain, l'exploitation forestière et, dernièrement, le logement pour les personnes âgées.

Vous pouvez retrouver la synthèse de ces travaux, comme le disait Aymar de Germay tout à l'heure, sur le site Territoire et Consciences. Encore merci au groupe Monassier, à l'Association du Congrès des Notaires de France, nos partenaires, et à la Chambre des Notaires et le Conseil régional des Notaires de la Cour d'appel de Bordeaux.

Je finirai ma conclusion en rappelant que ce que nous identifions comme des catastrophes naturelles ne sont au fond que des drames humains.

Merci et à bientôt !



LE TERRITOIRE FACE AU RECUL DU TRAIT DE CÔTE QUELLES SOLUTIONS ?

19 mars 2025

Barbara LEROY
Responsable Mer et Littoral
Cerema

CEREMA : L'EXPERTISE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

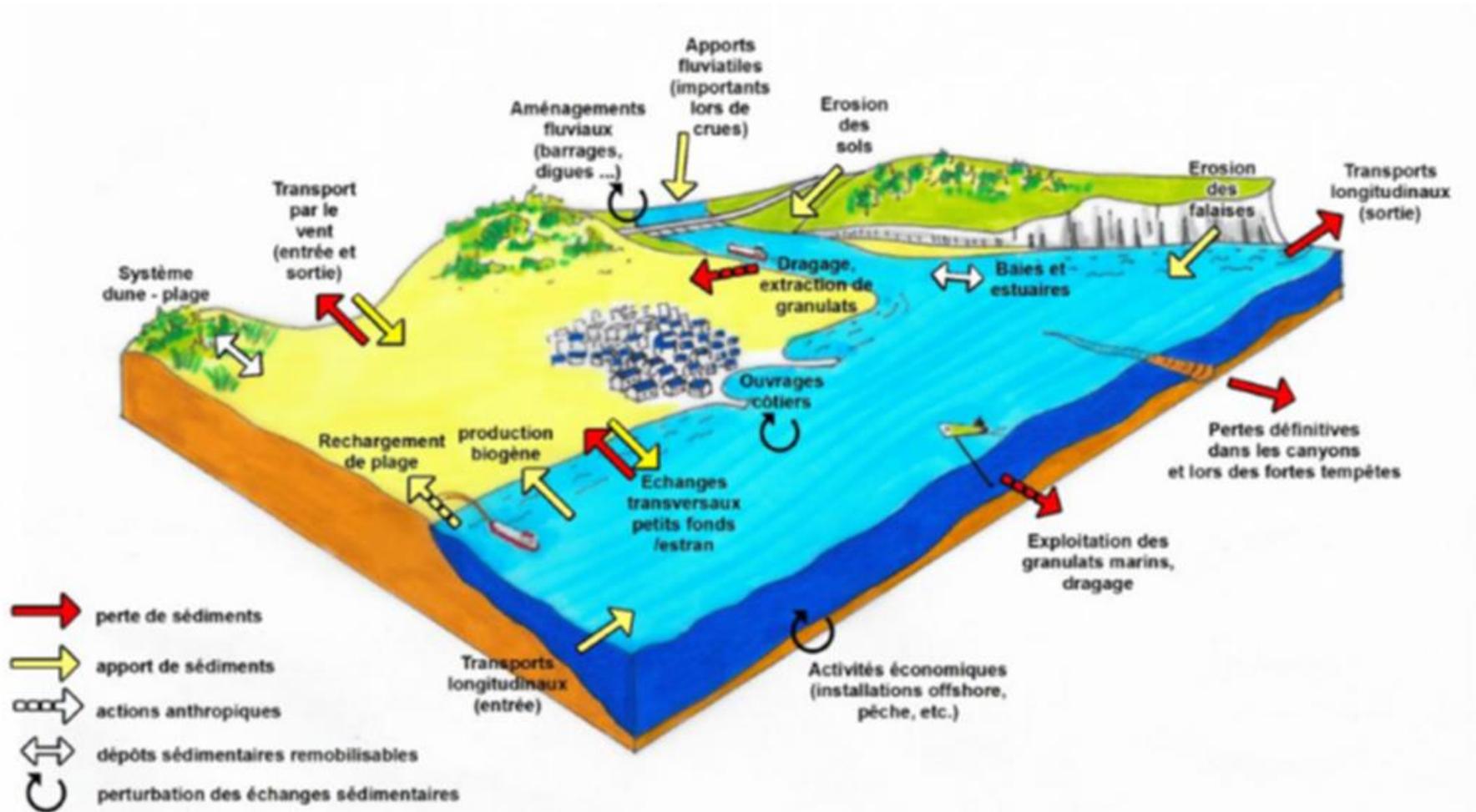
- Un EPA (établissement public à caractère administratif) créée en 2014
- Finalité : **accompagner l'Etat et les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du développement durable**
- 2 600 collaborateurs dont >1700 ingénieurs/techniciens et 180 chercheurs répartis dans 27 implantations (hexagone + DROM)
- Forces : expertise multi-thématiques et ancrage territorial



CONNAITRE HIER COMPRENDRE AUJOURD'HUI ANTICIPER DEMAIN

- **Comprendre les phénomènes en jeu**
- **Partager de chiffres clés**
- **disposer d'une boîte à outils pour agir**

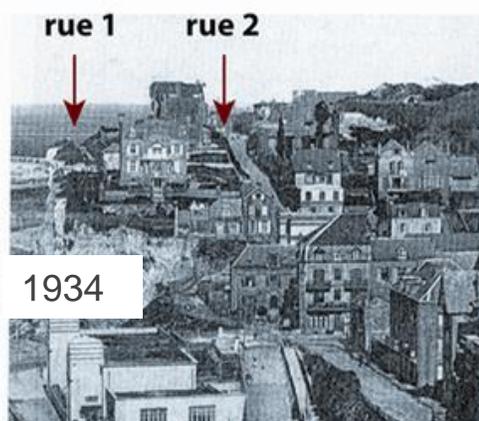
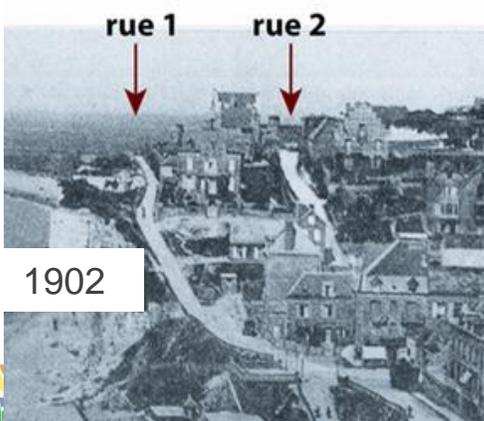
Le littoral : une mobilité naturelle



RECU DES CÔTES : UN PHÉNOMÈNE NATUREL AMPLIFIÉ PAR LES AMÉNAGEMENTS ET ACCÉLÉRÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Recul des côtes basses :
Soulac-sur-Mer (33)



Recul des côtes à falaises : Ault (80)

An aerial photograph of a coastal town, likely in the Mediterranean region. The town features a dense cluster of buildings with terracotta roofs, a large marina filled with sailboats, and a sandy beach. The water is a vibrant turquoise color, and the background shows a vast, flat landscape under a clear blue sky.

FOCUS SUR LES ENJEUX DE TERRITOIRE

LE LITTORAL UN TERRITOIRE COMPLEXE ET ATTRACTIF À
L'INTERFACE TERRE/MER

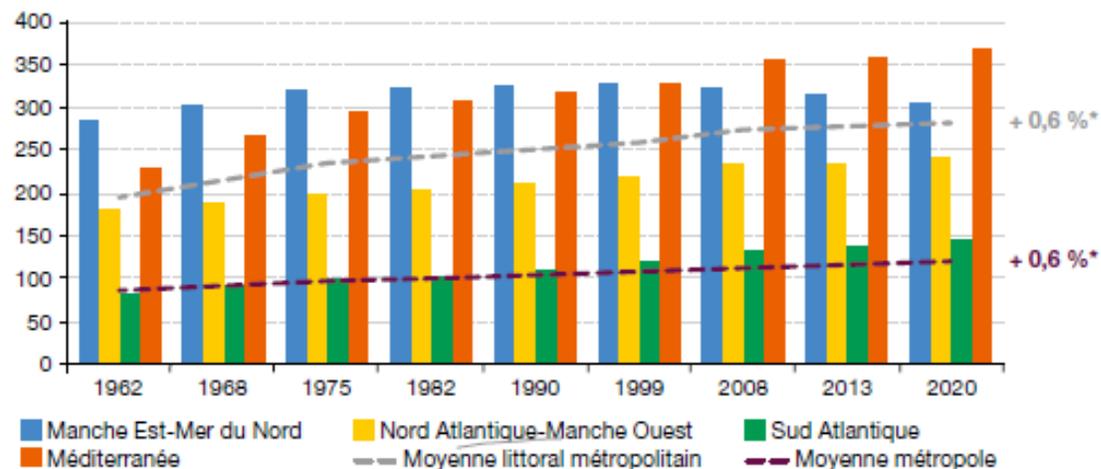
FOCUS SUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA BANDE CÔTIÈRE

DÉMOGRAPHIE AU 1^{ER} JANVIER 2021

- 8M habitants permanents dans les communes littorales (hors estuaire) => **12% population**
=> 6,4M Métropole
=> 1,6M DROM
- **densité de population x2,5** sur le littoral métropolitain que sur le reste de l'Hexagone (281hab/km² vs 119hab/km²)
- +2,8M€ résidents permanents depuis 1962 (+44%)

DENSITÉ DE POPULATION SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN PAR FAÇADE MARITIME DE 1962 À 2020

En nombre d'habitants par km²



FOCUS SUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA BANDE CÔTIÈRE IMMOBILIER AU 1^{ER} JANVIER 2020

- 5,5M logements dans les communes littorales (hors estuaires) => **15% du parc immobilier**
- 68% résidences principales
- 25% résidences secondaires (2x supérieur moyenne nationale !)

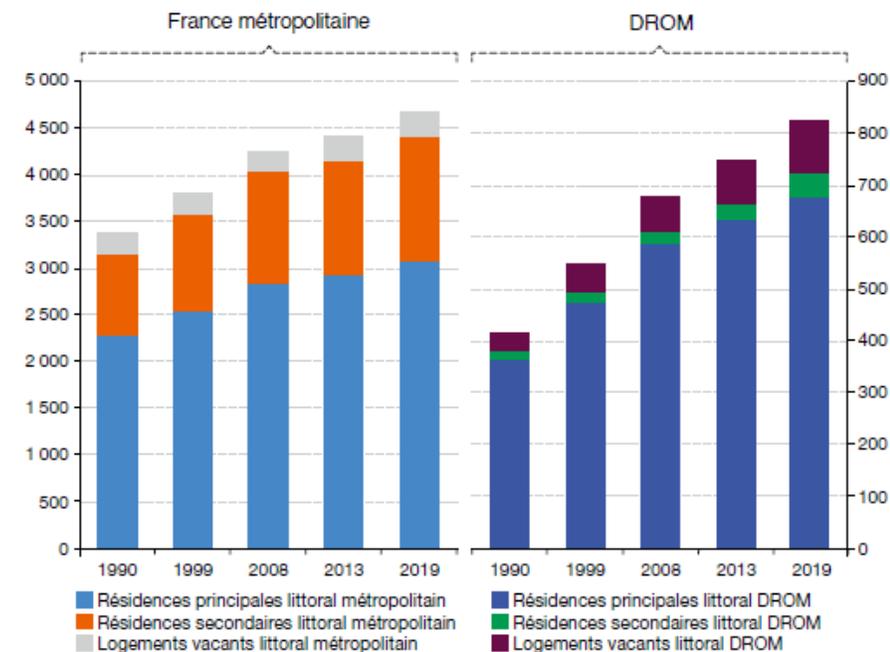
- 4,7M logements en métropole
- 66% résidences principales
- 28% résidences secondaires

- **3,6 fois plus de logement sur le littoral** que dans le reste du territoire (206 log/km² vs 64 dans l'hexagone)

- **+45% construction** de logements entre 1990 et 2019 (8% de plus que la moyenne nationale)

PARC DE LOGEMENTS DU LITTORAL FRANÇAIS DE 1990 À 2019

En milliers de logements



Champ : communes littorales (hors estuaires) en France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte).
Sources : Insee, RP, 1990-2019 ; COG-Insee, 2022. Traitements : SDES, 2022

EN BREF : UNE PRESSION FONCIÈRE QUI NE SE DÉMENT PAS SUR LA BANDE LITTORALE...

Attractivité du territoire

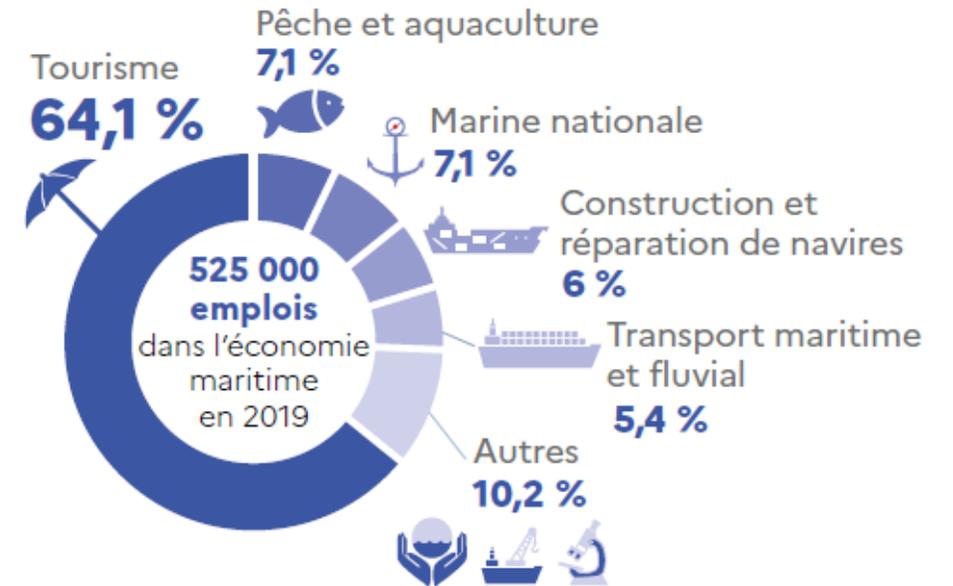
- Activités/usages

Bande de 1km = 1% du territoire => 8% des logements

- 9% valeur vénale de l'ensemble des logements français

Bande des 200m => 1/3 de résidences secondaires

Activités de la mer et du littoral



An aerial photograph showing a coastal area with various protection structures. In the foreground, there are stone breakwaters and a concrete wall along the water's edge. A road and some buildings are visible behind the wall. The background shows a large field and a hill with a lighthouse or tower. The sky is clear and blue.

LES OUVRAGES DE PROTECTION DU LITTORAL

LES OUVRAGES LITTORAUX EN FRANCE

UNE PROTECTION CONTRE ÉROSION ET SUBMERSION

15 944 ouvrages de protection du littoral

- 2300km de longueur cumulée
- 64% ouvrages longitudinaux
 - ⇒ 476 km digues
 - ⇒ 328 km murs
 - ⇒ 468 km perrés

Forte augmentation des aménagements de protection du littoral depuis les années 60

- +452% nb épis (1960 – 2010)
- +132% nb jetées (1960 – 2010)

30% trait de côte artificialisé (3100 km) par un ouvrage ou aménagement côtier (35% métropole ; 13% OM)



Données Géolittoral
Étude Cerema 2017 ; MAJ prévue 2025

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-nationale-des-ouvrages-et-a1435.html>

An aerial photograph showing a coastal town with red-tiled roofs and a large cliffside. A road runs along the top of the cliff, and a large area of the cliff face is covered in reddish-brown earth, suggesting erosion or a landslide. The ocean is visible on the left, and a beach is in the foreground. A semi-transparent orange banner with white text is overlaid on the top part of the image.

L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

LE LITTORAL, UN MILIEU EN CONSTANTE ÉVOLUTION

INDICATEUR NATIONAL DE L'ÉROSION CÔTIÈRE (CEREMA, 2018)

- 20 % des côtes Françaises en recul
- 900 km de côte en recul

LES CÔTES SABLEUSES SONT LES PLUS TOUCHÉES

- 37% des zones en recul
- 700 km de côte avec des ouvrages de protection

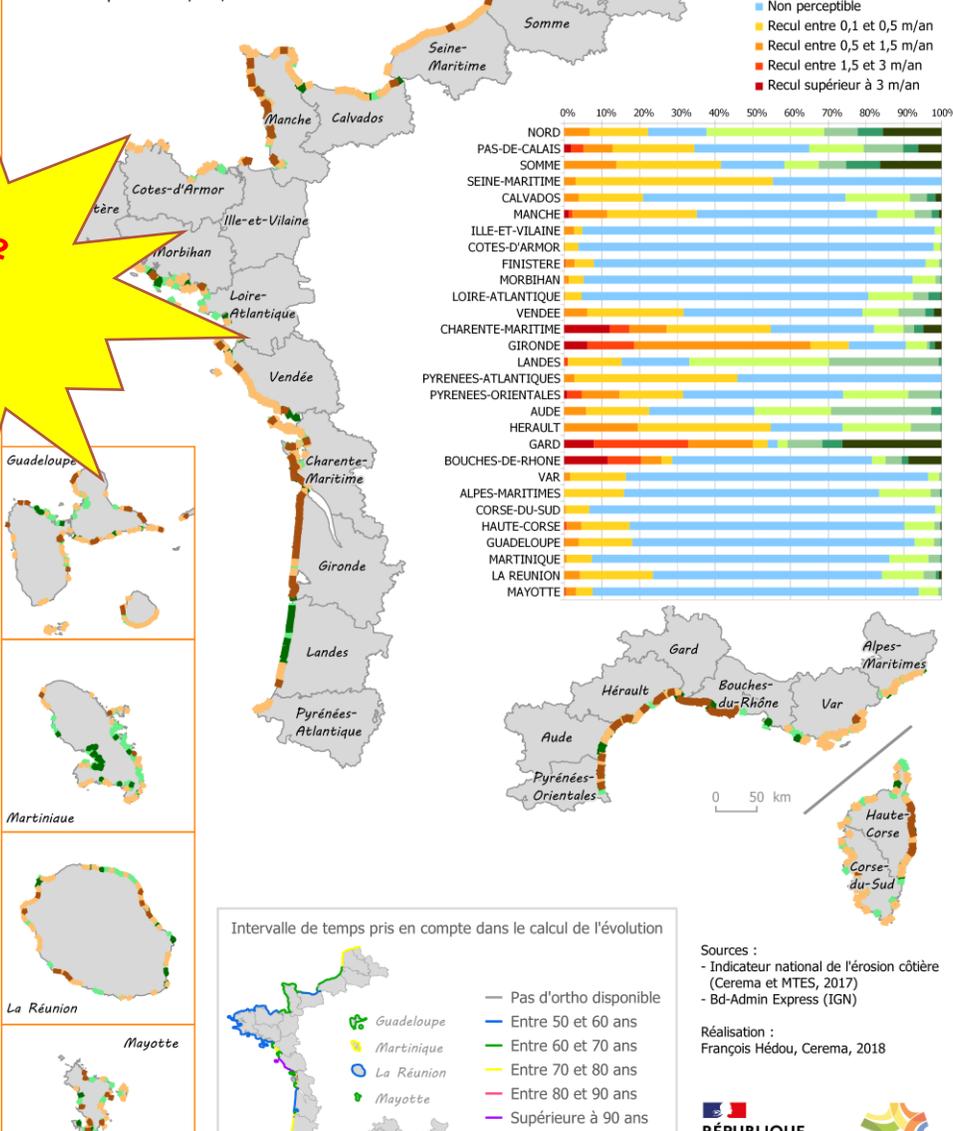
SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES EN RÉGION

- Collection de 17 fascicules locaux (Cerema)

35 km² perdus en 50 ans

Secteurs en évolution remarquable

- Avancée supérieure à 0,5 m/an
- Avancée inférieure à 0,5 m/an
- Recul inférieur à 0,5 m/an
- Recul supérieur à 0,5 m/an



An aerial photograph showing a residential neighborhood that has been severely flooded. The water is a murky, brownish-green color, covering the streets and surrounding areas. The houses have reddish-brown roofs, and some are partially submerged. In the background, there is a large body of water, possibly a bay or a large lake, with a long pier extending into it. The sky is clear and blue. An orange banner with white text is overlaid on the top part of the image.

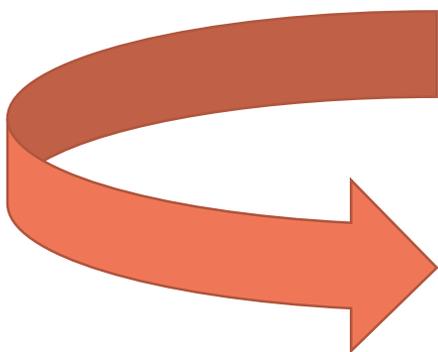
PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

- Augmentation des températures

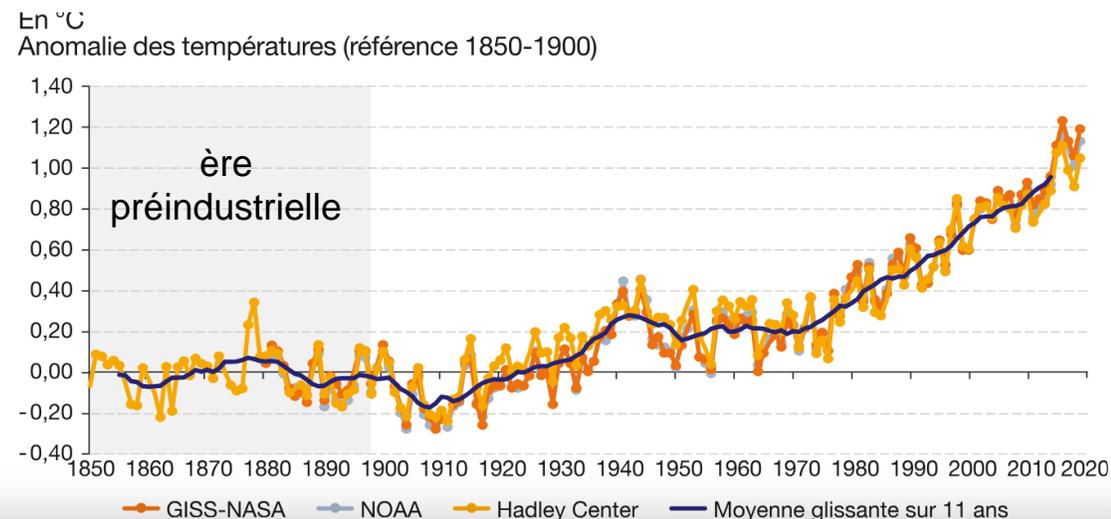
⇒ +0,3 degré par décennie sur la période 1959-2009

⇒ France métropolitaine : +2 en 2030 ; +2,7 en 2050 ; +4 en 2100



Fonte des glaciers

Dilatation des océans



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

- Augmentation des températures

- Élévation du niveau de la mer

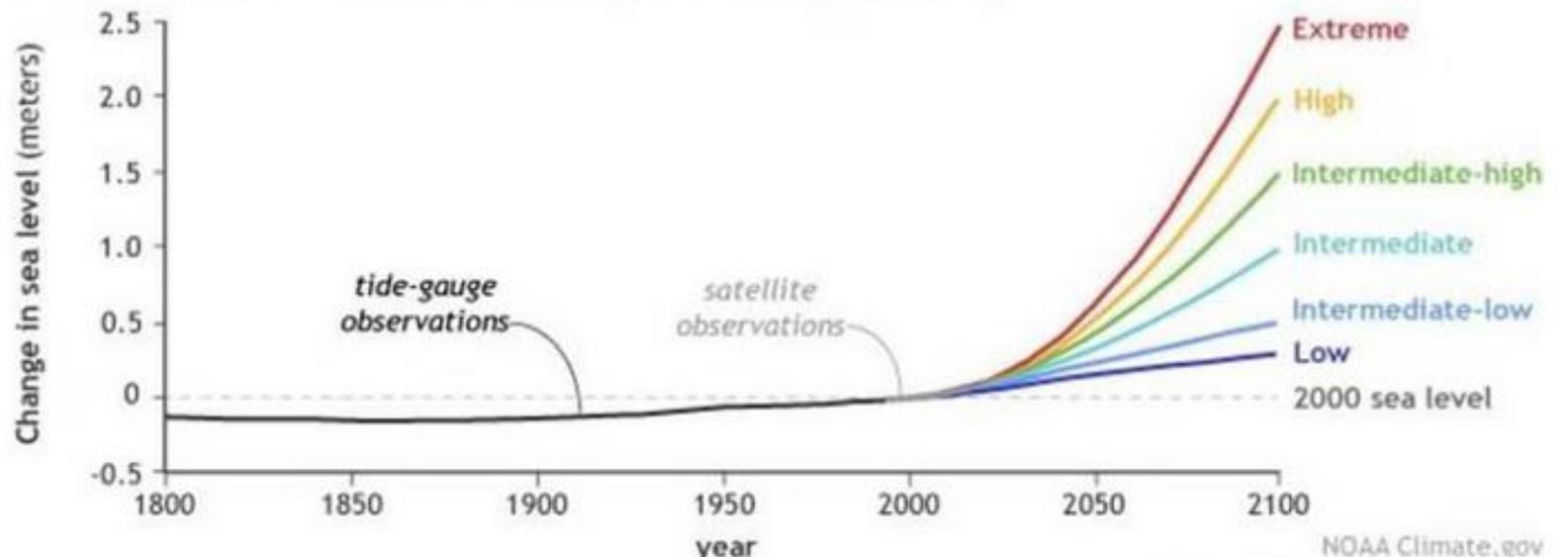
 - ⇒ +3,2mm/an

 - ⇒ +23cm depuis 1883 et +7,5cm en 25 ans *dont 50% lié dilatation des océans*

 - ⇒ en 10 ans le rythme de montée des eaux a doublé

 - ⇒ prospective **+30cm d'ici 2050 et +0,6 à +1,1m... voire 2,5m d'ici 2100**

Possible future sea levels for different greenhouse gas pathways



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

- Augmentation des températures

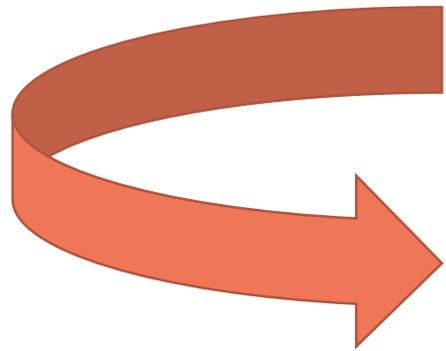
- Élévation du niveau de la mer

 - ⇒ +3,2mm/an

 - ⇒ +23cm depuis 1883 et +7,5cm en 25 ans *dont 50% lié dilatation des océans*

 - ⇒ en 10 ans le rythme de montée des eaux a doublé

 - ⇒ prospective **+30cm d'ici 2050 et +0,6 à +1,1m !**



Phénomène de recul accentué

Envahissement progressif des zones basses arrières littorales

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

- Élévation du niveau de la mer

⇒ +3,2mm/an

⇒ +23cm depuis 1883 et +7,5cm en 25 ans

⇒ Prospective +30cm d'ici 2050 et +0,6 à +1,1m... voire 2,5m d'ici 2100

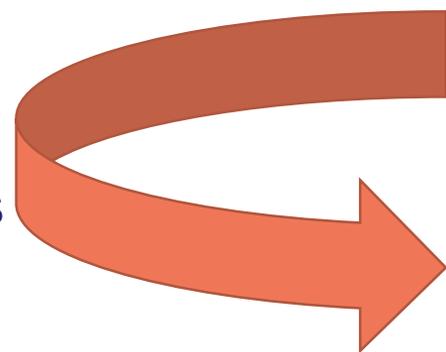
- Évolution du régime des pluies

⇒ inondations 10x plus fréquentes en 2050 qu'aujourd'hui

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes

⇒ Surcotes de 1 à 2m !

⇒ Changements houles
vagues, courants...



Le système de protection
n'est pas adapté
aux conditions de demain !

LES EFFETS ATTENDUS DU REcul DU TRAIT DE COTE



4 avril 2024 : Le ministre
BECHU invité du 20h

TF1

BÂTIMENTS MENACÉS

1046
EN 2028

506 000
EN 2100

LA TRIBUNE
PARTAGEONS L'ÉCONOMIE

ÉDITION NATIONALE
SAMEDI 6 AVRIL - N° 7842



**Erosion du littoral :
450.000 logements menacés
par la montée de la mer**

EXCLUSIF
Assurance-chômage :
les propositions chocs
du député Marc Ferracci

ENTRETIEN AVEC TOM BROWN (COFONDATEUR)
**Anthropic : « Nos IA
vont faire un bond de
performance cette année »**

Se connecter DIRECTS

**EXCLUSIF TF1 - La carte des
logements menacés par
l'érosion du littoral**

par Marianne ENAULT

Publié le 4 avril 2024 à 20h34, mis à jour le 5 avril 2024 à 9h51

EVALUATION DES BIENS IMPACTÉS PAR LE REcul DU TRAIT DE COTE

Echéance à 5 ans « dire d'expert » et « maximaliste »

- Recul « évènementiel »
- **1000 bâtiments à risques** (fourchette haute) dont **1/3 de logements**

2050 un scénario « vraisemblable »

- Poursuite des tendances actuelles et ouvrages conservés
- **5 200 logements impactés** pour 1,1Md€

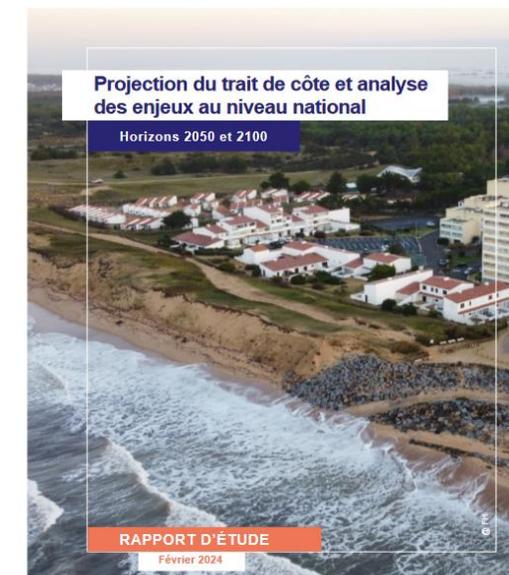
2100 « scénario de l'inaction »

- Recul et ennoisement des zones basses (+1m)
- Plus aucun ouvrage de protection
- **450 000 logements** pour 86Md€, 55 000 locaux d'activité (8Md€), 10 000 bâtiments publics, 1000 camping...



N° NOVA : 23-RE-0225

Produit conçu avec le système de management de la qualité certifié AFNOR ISO 9001



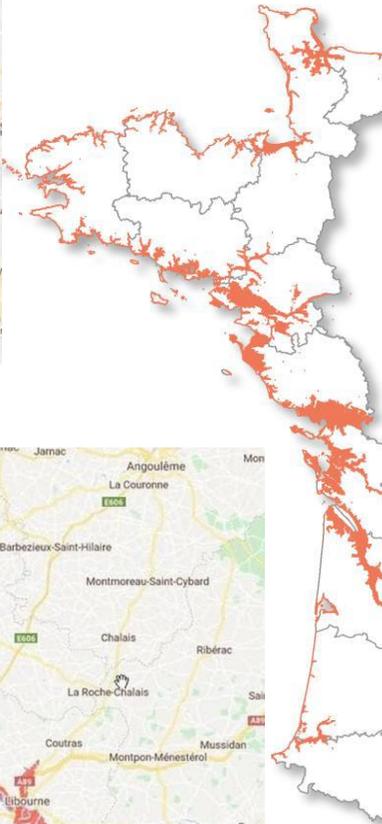
N° NOVA : 23-RE-0225

Produit conçu avec le système de management de la qualité certifié AFNOR ISO 9001

Source : Géolittoral/risques et gestion du trait de côte/projection du trait de côte au niveau national

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-enjeux-exposes-au-recul-du-trait-de-a1608.html>

LE LITTORAL DE DEMAIN SERA DIFFÉRENT !



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Cerema

Cartographie nationale des zones basses du littoral

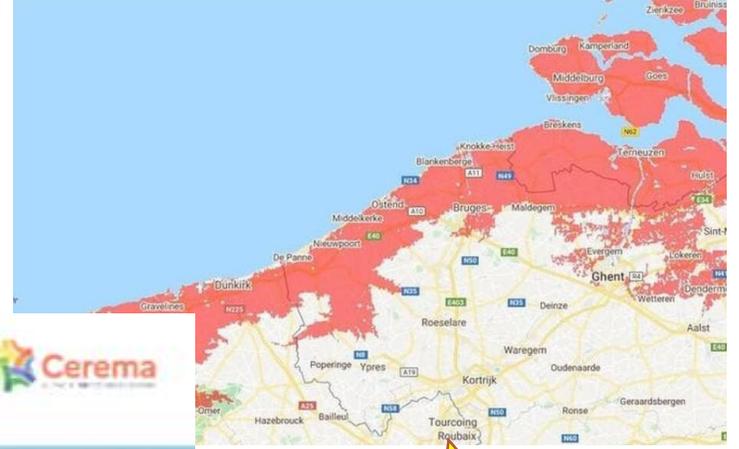
Zones basses définies à la cote des PHMA (plus hautes mers astronomiques)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

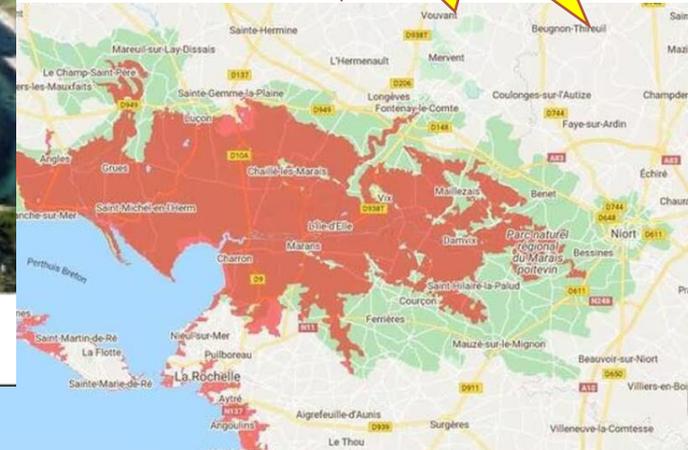
Février 2024

N° NOVA : 23-RE-0325

Profil conçu avec le système de management de la qualité certifié AFNOR ISO 9001



**Jusqu'à
- 10 000 km²**



An aerial photograph of a coastal region, likely in the Mediterranean. The image shows a mix of urban development, green spaces, and natural coastal features like a sandy beach and a forested area. A large orange rectangular box is superimposed over the upper middle part of the image, containing white text. The text reads "LES OUTILS DE GESTION INTÉGRÉE DE LA BANDE COTIÈRE".

LES OUTILS DE GESTION INTÉGRÉE DE LA BANDE COTIÈRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La gestion des inondations => PPRI et PPRL

- Prise de conscience ancienne : 1858
- 20/10/1937 décret relatif aux surfaces submersibles
- PPRI institués par les art 40-1 à 40-7 de la loi relative à l'organisation de la sécurité civile et de la prévention des risques majeurs (loi 87-565 du 22/07/1987)

Modifié par

- **La loi Barnier** (loi 95-101 du 02/02/1995) => **chaque commune menacée par un risque inondation doit être dotée d'un PPRI**
=> **obligation légale** inscrite au code de l'environnement depuis 2001
- La loi de modernisation de la sécurité civile (2004-811 du 13/08/2004)
- Décret 2019-715 du **05/07/2019** créant dans le code de l'environnement une sous section « dispositions particulières relatives aux aléas débordement de cours d'eau et submersion marine » => **PPRL**

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La gestion des inondations => PPRI et PPRL

- Des dispositions anciennes qui ont permis d'élaborer une politique publique avec des outils et financements dédiés

La gestion du trait de côte => cartes locales d'exposition du trait de côte

- **Loi Climat et Résilience** (loi 2021-1104 du **22/08/2021** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)
- Introduit la réalisation d'une **carte locale d'exposition au recul du trait de côte**
 - Défini les périmètres exposés au recul du trait de côte aux **horizons 30 et 100 ans**
 - **Obligatoire pour les communes annexées au décret liste** (communes incluses dans la liste établie en application de l'article L-321-15 du Code de l'environnement => **317 communes** (MAJ 10/06/2024))
 - **Outils d'aide à la décision** pour éclairer les stratégies d'adaptations locales d'aménagement au recul du trait de côte
 - Nécessaire **évolution des documents d'urbanismes** pour y intégrer la carte locale (art L121-22-2 du Code de l'urbanisme)

CARTES LOCALES : OÙ EN EST ON ?

- Décret liste du 10/06/2024 => 317 communes annexées au décret
 - ⇒ 199 communes (pour 41 EPCI) engagées dans la démarche à divers stades avancement
 - NB : 44 communes non inscrites au décret liste (8 EPCI) sont également engagées dans une démarche

MAJ DU DÉCRET LISTE DES COMMUNES

317 communes listées depuis le décret du 10 juin 2024

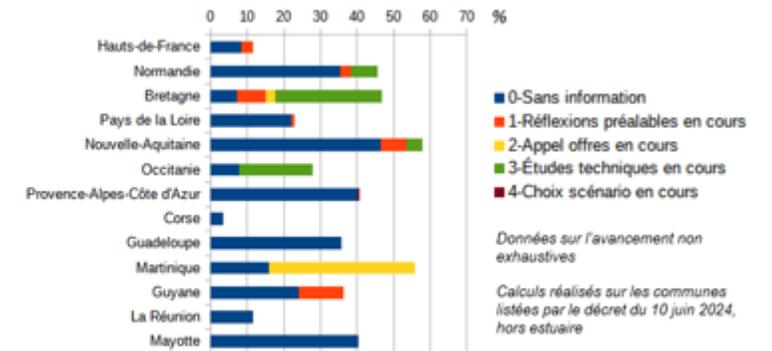
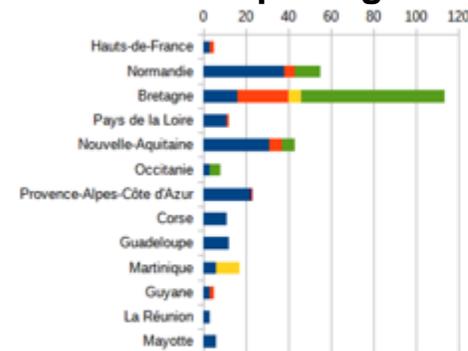
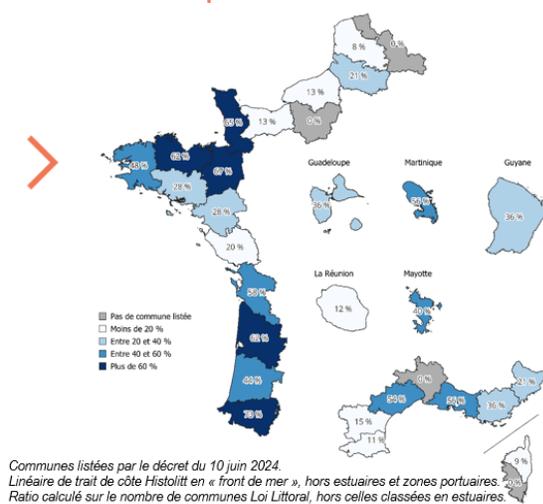
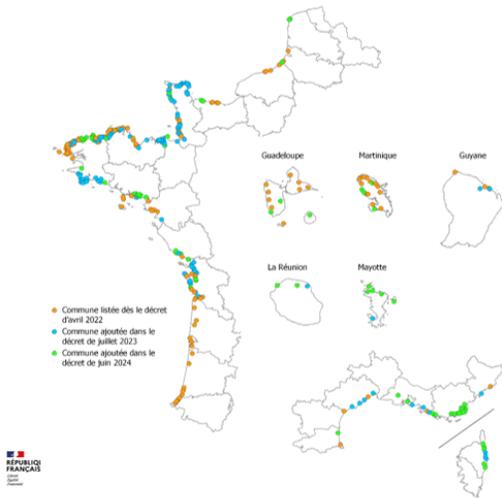
36 % du linéaire de trait de côte (hors estuaire) concernés par une carte locale



Avancement des cartes locales pour les 317 communes annexées au Décret de juin 2024

En nombre de communes par région

En % de linéaire côtier couvert par région



- Une actualisation du décret liste prévu à l'automne 2025
 - ⇒ 19 collectivités supplémentaires ? (CNTC – 04/03/2025)

LE RÔLE DU CEREMA POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CARTES LOCALES

- **AU NIVEAU NATIONAL EN APPUI AUX SERVICES DE L'ÉTAT**
 - Pour s'approprier démarche, outils et méthode
- **AU NIVEAU LOCAL EN APPUI AUX COLLECTIVITÉS**
 - **AMO**
 - => expression du besoin
 - => analyse des offres et identification du mieux-disant
 - => validation des hypothèses de calcul
 - => suivi d'études
 - **AMO « supra »**
 - => Cohérence des hypothèses de calcul dans sur le continuum littoral
 - **Réalisation d'études**
 - => dans des conditions particulières (territoires complexes => îles ; absence de prestataires...)

LES CLÉS POUR AGIR

Le bon outil... un bon outil

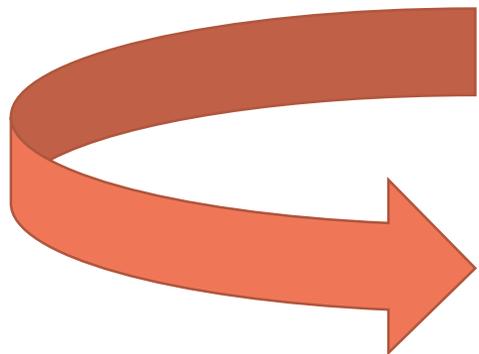
- Les cartes locales d'exposition au recul du Trait de Côte (*horizons 30 et 100 ans*)

Le bon périmètre

- Celui des processus (*vs limites administratives*)

Le bon timing

- Temps long (*vs mandat*)



Prise en compte des incertitudes
Des hypothèses de calculs réalistes
Vision long terme et planification

STRATEGIE DE GESTION DU TRAIT DE COTE => STRATÉGIE DE TERRITOIRE UNE DÉMARCHE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES TEMPS/ESPACE/THÉMATIQUES

Un diagnostic « 360 »

- Enjeux socio-économiques et environnementaux

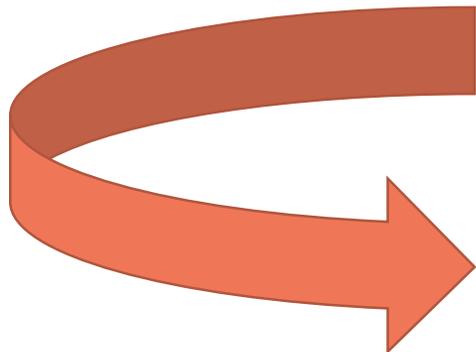
Élaboration de scénarii et arbitrages

- Des zones à protéger, d'autres à délocaliser pour laisser entrer la mer

Une mise en œuvre graduée dans l'espace et dans le temps

- À court terme : recul, protection des biens et des personnes, démarche transitoire
- Moyen-long terme : recomposition durable des territoires

=> Articulation des réglementations : Trait de côte, ZAN, loi restauration de la nature, gestion des ressources (REUT), mobilités douces, bâtiments économes....



**Faire de l'obligation de relocalisation une
opportunité de recomposition durable des
territoires !**

DES STRATEGIES SUR MESURE A DÉFINIR



- les observations, mesures, études et suivis de l'évolution du littoral sont des préalables et indispensables à capitaliser
=> Un milieu en continuelle transition, accentuée par le changement climatique
- Il est essentiel de définir les échelles spatiale (cellule hydro-sédimentaire, système d'endiguement) et temporelle (durée, échéance) des raisonnements et aménagements.
- les risques d'érosion et de submersion marine doivent être considérés de manière conjointe et prospective (changement climatique, résilience)
=> gestion conjointe et dynamique
- La stratégie de recul doit être regardée aujourd'hui comme une possibilité de gestion à part entière. Il est illusoire de vouloir lutter à tout prix contre un phénomène naturel
=> Penser des stratégies de gestion et d'aménagement adaptatives (avec SFN)
- La question de la perception et de l'acceptation du risque est un élément à prendre en compte dans la mise en place de ces stratégies
=> Consentement aux risques et aux coûts des stratégies

GÉOLITTORAL : UNE BOITE À OUTILS BIEN FOURNIE

Indice national d'érosion côtière

Géolittoral/mer et littoral/risques et gestion du trait de côte/risques côtiers/indicateur national d'érosion côtière
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/indicateur-national-de-l-erosion-cotiere-a1434.html>

Cartographie nationale des ouvrages de protection du littoral

Géolittoral/mer et littoral/risques et gestion du trait de côte/risques cotiers/cartographie nationale des ouvrages
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-nationale-des-ouvrages-et-a1435.html>

Cartographie des zones basses

Géolittoral/mer et littoral/risques et gestion du trait de côte/projection du trait de côte au niveau national/cartographie nationale des zones basses
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-nationale-des-zones-basses-du-a1610.html>

Evaluation des biens impactés par le recul du trait de côte

Source : Géolittoral/mer et littoral/risques et gestion du trait de côte/projection du trait de côte au niveau national/évaluation des enjeux
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-enjeux-exposes-au-recul-du-trait-de-a1608.html>

Liste actualisée des communes annexées à la loi Climat et Résilience

Géolittoral/stratégie nationale et politiques publiques/gestion intégrée du trait de côte/trait côte loi CR/communes listées
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/communes-du-littoral-listees-par-decret-a1615.html>

Recommandations pour l'élaboration des cartes locales => articulation règlementaire

Géolittoral/stratégie nationale et politiques publiques/gestion intégrée du trait de côte/trait côte loi CR
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-pour-l-elaboration-des-cartes-a1533.html>

barbara.leroy@cerema.fr





TERRITOIRE ET CONSCIENCES



Webinaire : **“Le territoire face au recul du trait de côte :
quelles solutions ?”**

SOPHIE PANONACLE

Députée de la Gironde
Présidente du bureau du CNML
Présidente du CNTC

Mercredi 19 mars 2025

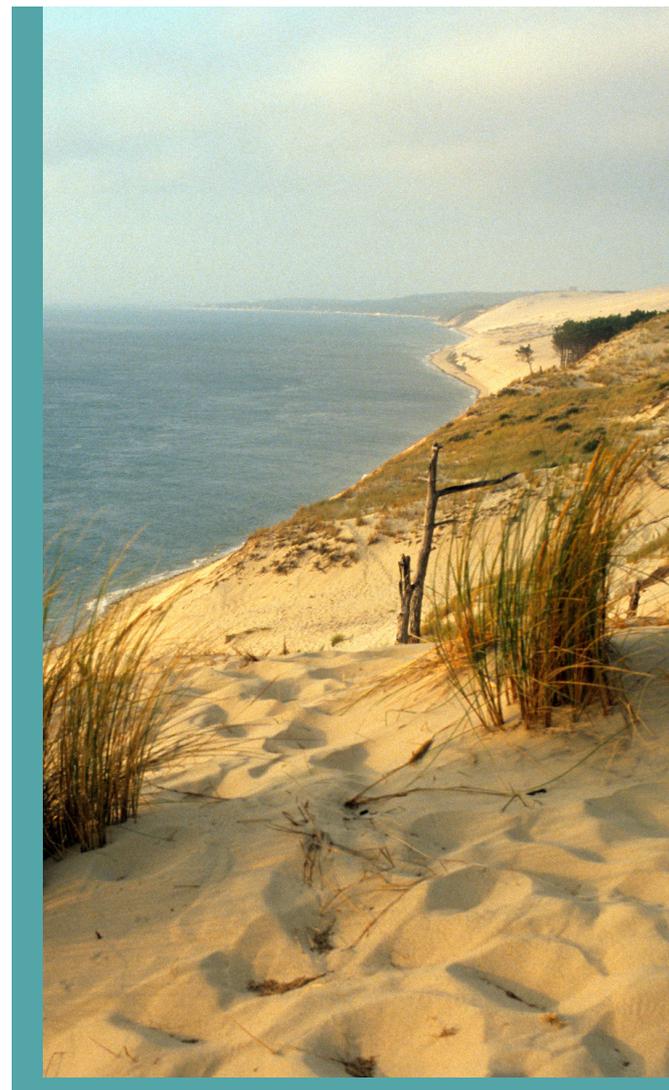
RAPPEL DES MISSIONS



Le Comité National du Trait de Côte (CNTC), constitue un comité spécialisé du CNML. Il a été créé en mars 2023.

Il est mobilisé sur **trois principaux chantiers** :

- L'actualisation de la Stratégie Nationale du Trait de Côte (SNTC2).
- L'actualisation du décret établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées à l'érosion du littoral.
- La définition d'un modèle de financement des projets de recomposition spatiale des territoires littoraux impactés par l'érosion côtière.



LE FINANCEMENT EN SUSPENS (PLF 2025)

- **Créer un Fonds Érosion Côtière (FEC)**
 - Amendement adopté par le Parlement
 - Rejeté en Commission mixte paritaire (CMP)
- **Proposer des crédits pour abonder le FEC et garantir un financement pérenne**
 - Contribution des plateformes de location saisonnière de courte durée (180 millions d'euros) / Adopté au Parlement et rejeté en CMP
 - Taxe additionnelle aux DMTO (30 millions d'euros) / Adopté à l'Assemblée nationale et rejeté en CMP
 - Taxe sur les éoliennes en mer en ZEE / Rejeté
 - Déplafonnement de la taxe GEMAPI (40 à 60 euros) / Rejeté
 - Déplafonnement de la TSE (20 à 40 euros) / Rejeté



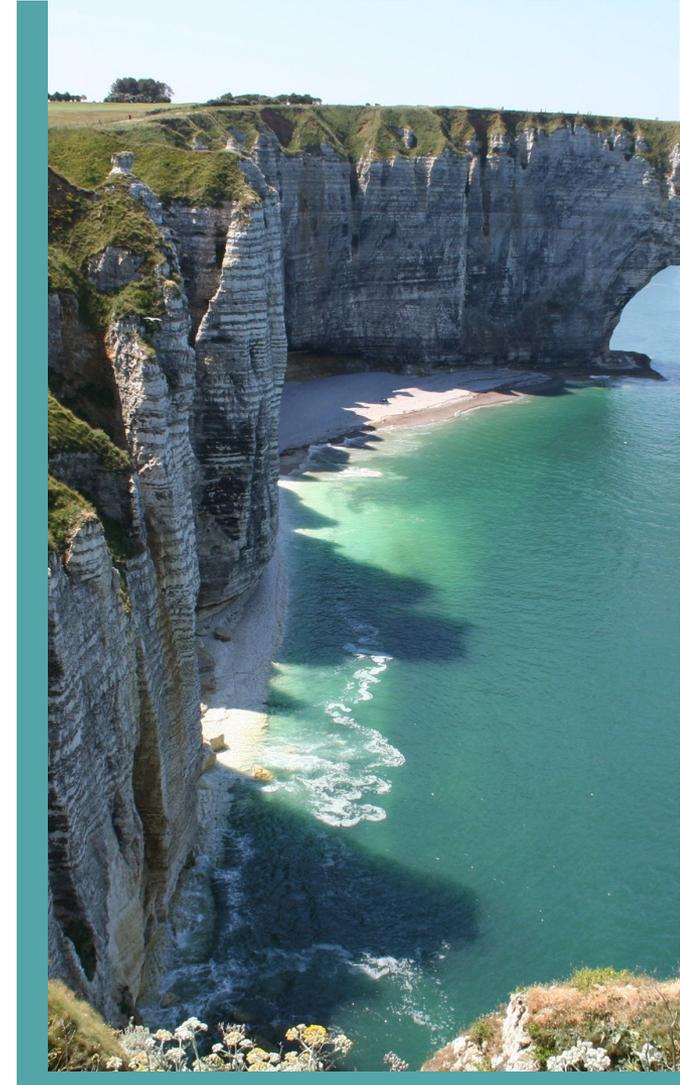
📅 4 mars 2025

SÉANCE PLÉNIÈRE : REPRISE DES TRAVAUX DU CNTC



PROPOSITIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX DU CNTC ☑

- Assurer le suivi de la **réalisation des cartes d'érosion** à horizon 30 ans et 100 ans
- Dresser un **point d'étape régulier** du déploiement des outils mis en place dans le sillage de la loi Climat et Résilience (BRAEC, IAL, PPAL)
- **Accompagner les élus** dans leurs choix d'aménagement (protection, renaturation, relocalisation,...)
- Examiner le **devenir des activités économiques** (tourisme, conchyliculture,...)
- Examiner les **modalités d'accompagnement des ménages les plus fragiles** exposés à l'érosion
- Valider la liste des communes intégrant le décret, des futurs PPAL et des nouveaux projets ADAPTO



3ÈME PNACC & ÉROSION CÔTIÈRE

- **MESURE 4 : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés**
 - Restaurer ou maintenir les habitats naturels et poursuivre le développement des solutions fondées sur la nature (SFN).
 - Actualiser la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et encourager sa déclinaison locale.
 - Accompagner les élus et leurs services dans l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à horizon trente et cent ans
 - Identifier dans les PLU(i) les zones à proposer à la renaturation
 - Accompagner les territoires exposés, en particulier les communes du décret-liste et les collectivités engagées dans des PPA
 - Améliorer la connaissance des zones exposées afin de guider la prise de décision
 - Déterminer le modèle de financement de l'aménagement durable des territoires littoraux, exposés au recul croissant du trait de côte
 - Déployer une stratégie adaptée aux spécificités des territoires d'Outre-mer



UNE ÉTAPE DÉCISIVE POUR LE FINANCEMENT

- Engagement de la Ministre sur la création du Fonds Érosion Côtière et sur les modalités de son financement
- Demande de l'implication du Ministre de l'Économie et des Finances et de la Ministre des Comptes Publics
- Préparation du PLF 2026



